

observatoire de
l'eau
du Conseil général

Analyse des performances
des réseaux d'eau potable
en Seine-et-Marne

2010

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

www.eau.seine-et-marne.fr



Sommaire

Préface	1
Synthèse	2
I. Rappels sur la gestion de l'eau potable	4
A. La compétence eau potable	4
B. Les différents modes de gestion	4
1) La régie communale	4
2) La régie intercommunale	4
3) La régie intéressée	4
4) L'affermage	4
5) La concession	5
C. Le réseau d'alimentation	5
1) Les infrastructures	5
2) La problématique des fuites	6
II. L'eau potable en Seine-et-Marne	6
A. La production d'eau potable en Seine-et-Marne	6
1) Les ressources exploitées et les moyens de production	6
a) Les nappes souterraines	6
b) Les eaux de surface	7
2) Imports et exports d'eau potable	7
B. Les chiffres-clé du réseau seine-et-marnais en 2009	8
1) Caractéristiques du réseau	8
2) Les gestionnaires d'eau potable en Seine-et-Marne	8
3) Production d'eau potable	11
C. La problématique de la sectorisation des réseaux des communes	11
III. Analyse des performances de réseaux en 2009	14
A. Le rendement primaire du réseau d'eau potable	14
1) Définition du rendement primaire	14
2) Analyse départementale du rendement primaire	14
a) Répartition des communes et habitants en fonction du rendement	15
b) Répartition des rendements en fonction de la taille des communes	15
c) Distinction entre communes rurales et communes urbaines	17
3) Limites de l'indicateur	17
B. L'Indice Linéaire de Perte des réseaux d'eau potable (ILP)	19
1) Définition de l'ILP	19
2) Analyse départementale	20

a)	Répartition des communes et habitants en fonction de la classe d'ILP	20
b)	Répartition des classes d'ILP en fonction de la taille des communes.....	20
c)	Distinction entre communes rurales et communes urbaines	21
3)	Limites de l'indicateur	21
C.	Eco-conditionnalité et performances des réseaux d'eau potable.....	23
1)	Les conditions à l'attribution de subventions en eau potable.....	23
2)	Analyse départementale vis-à-vis des éco-conditions.....	23
a)	Répartition des communes selon les 2 éco-conditions.....	23
b)	Le cas des communes ne satisfaisant à aucune des éco-conditions	25
IV.	Modes de gestion et performances des réseaux d'eau potable	28
V.	Estimation des pertes et économies réalisables sur le département	28
Annexes	30
I.	Résultats de l'analyse par commune.....	30
II.	Formulaire d'enquête envoyé aux gestionnaires	42
III.	Localisation des communes « urbaines » et « rurales »	43

Préface

Le département de Seine-et-Marne dispose de ressources en eau abondantes sur son territoire, principalement souterraines, considérées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable du département et de la région Ile-de-France. Néanmoins, les prélèvements croissants, les épisodes de sécheresse ainsi que la dégradation de la qualité des eaux souterraines compromettent la gestion équilibrée et partagée de cette ressource.

Face à ce constat, les différents acteurs de l'eau du département ont décidé de mener ensemble une politique de gestion concertée de l'eau, plus cohérente mais aussi plus lisible, qui s'est traduite par la signature, le 27 septembre 2006, du Plan Départemental de l'Eau (PDE). Ce document repose sur trois objectifs :

- Sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau potable pour tous.
- Reconquérir la qualité de la ressource en intensifiant les préventions des pollutions.
- Développer l'information pour susciter des comportements éco-citoyens.

Dans ce contexte, le Conseil général a souhaité encourager la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement du réseau d'alimentation en eau potable (AEP) des collectivités. En effet, les fuites sur les réseaux d'eau potable représentent pour certaines collectivités une perte importante et un alourdissement de la facture d'eau. L'objectif de reconquête de la ressource en eau, tant en qualité qu'en quantité, passe par l'identification et la réduction de ces gaspillages.

Lors de la séance du 28 septembre 2007, l'Assemblée Départementale a ainsi conditionné l'attribution des subventions en matière d'eau potable à divers objectifs dont celui de l'optimisation des réseaux d'eau potable. Pour suivre l'évolution de ces objectifs, la Direction de l'Eau et de l'Environnement s'est engagée dans la collecte annuelle des informations relatives aux réseaux d'eau potable pour l'ensemble des communes de Seine-et-Marne.

Ce document présente les résultats de l'analyse de la performance des réseaux d'eau potable de toutes les communes de Seine-et-Marne pour l'année 2009. Il fait suite aux précédentes études annuelles réalisées depuis 2006, et continuera d'être complété et enrichi dans les années à venir.

Synthèse

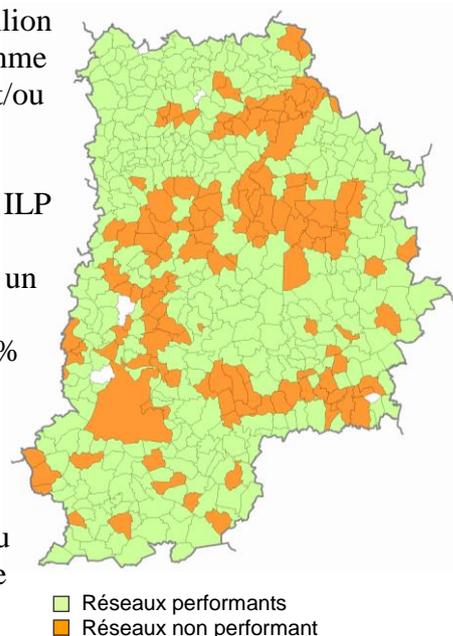
Ce bilan résulte de l'exploitation statistique des données obtenues lors de la quatrième campagne annuelle d'évaluation du comportement des réseaux d'alimentation en eau potable dans le département.

Cette étude a permis de renseigner les deux indicateurs de performance suivants :

- Le rendement de réseau, qui représente le rapport entre la quantité d'eau utilisée par les abonnés et la quantité d'eau introduite dans le réseau.
- L'Indice Linéaire de Perte (ILP), qui permet de mesurer les volumes d'eau perdus par jour pour 1 km de réseau.

Il en ressort que la valeur départementale moyenne de rendement des réseaux s'établit à 78.6%. Cependant 56% des communes ont des valeurs de rendement inférieures à 80%.

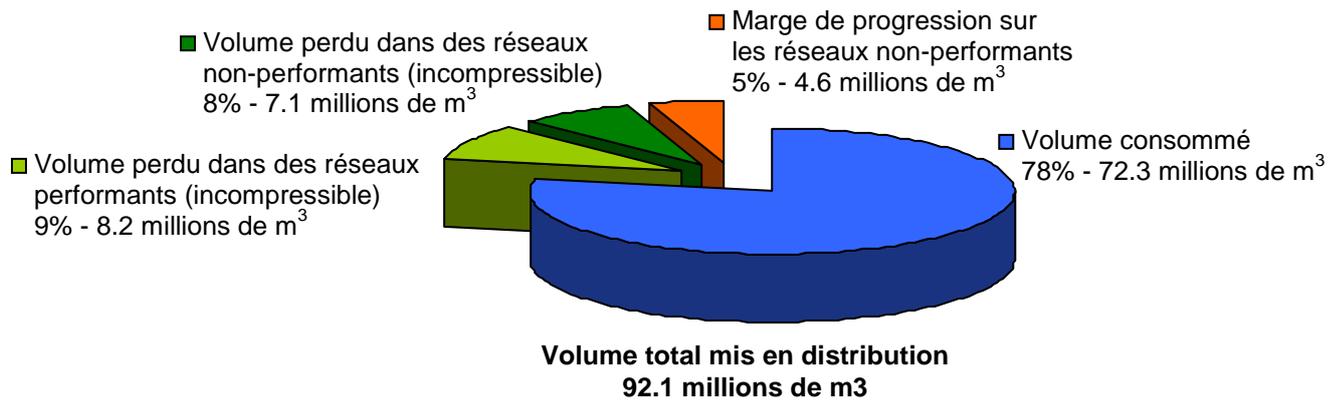
- Parmi les 366 communes, représentant environ 1 million d'habitants, qui possèdent un réseau considéré comme performant (rendement de réseau supérieur à 80 % et/ou Indice Linéaire de Perte satisfaisant), on compte :
 - 196 communes avec un rendement et un ILP satisfaisants.
 - 148 communes avec un ILP satisfaisant mais un rendement inférieur à 80 %.
 - 22 communes avec un rendement supérieur à 80 % mais un ILP non satisfaisant.
- Sur les 142 communes, soit environ 290 000 habitants, qui ont de mauvaises performances de réseau, on notera qu'elles représentent 2 389 km de linéaire, soit 25% du linéaire total existant en Seine-et-Marne, dont une grande partie nécessite certainement d'être remplacée.



Qualification des réseaux AEP	Communes
performant	366 (71%)
non-performant	142 (28%)
Estimation des pertes	Volume (m ³)
Distribution	92 071 668
Consommation	72 355 409
Pertes	19 716 259
Economies réalisables	
Volume (m ³)	4 653 140
Montant (€)	7 956 869

Si l'on considère les volumes totaux mis en distribution et consommés, On constate que plus de 19 millions de m³ se sont perdus dans les réseaux en 2009. S'il paraît difficile de réduire ce volume au niveau des communes présentant de bonnes performances de réseau, une marge de manœuvre se situe au niveau des autres communes.

Il est alors possible de simuler un scénario selon lequel toutes les communes du département ont un bon rendement de réseau : En 2009 cela aurait conduit à une économie d'eau de près de 5 millions de m³, soit environ 8 millions d'euros.



On notera par ailleurs que 61% des communes ne bénéficient pas de données individualisées permettant d'identifier leurs performances propres. Ceci signifie que les données sont fournies par le gestionnaire de réseau d'eau potable à l'échelle de plusieurs communes (d'un syndicat par exemple). Dans des cas comme celui-ci, l'absence de compteur individuel est un handicap pour identifier l'origine et l'importance des fuites car les linéaires de réseaux non sectorisés sont importants.

Pour encourager la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable, le Conseil général subventionne depuis 2009 les études et travaux visant à localiser ou quantifier les fuites d'eau. L'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil régional s'associent à cette démarche selon leurs propres critères. Depuis 2009, 13 collectivités ont ainsi pu entreprendre les réflexions nécessaires à l'amélioration de leurs performances de réseaux et 11 autres vont débiter cette démarche en 2011. On peut également noter que, dans le même temps, 9 collectivités ont investi dans des compteurs de sectorisation.

I. Rappels sur la gestion de l'eau potable

A. La compétence eau potable

A la différence d'autres services publics, la gestion de l'eau, qui comprend l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées, a toujours été à la charge des communes. Ces dernières peuvent faire le choix d'assurer cette compétence, ou bien de la déléguer au niveau intercommunal, en vertu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Il existe plusieurs modes de gestions de l'eau potable en France.

B. Les différents modes de gestion

1) La régie communale

Ce mode de gestion concerne les communes qui ont fait le choix d'assurer elles même leur compétence eau. La commune, propriétaire des infrastructures du réseau, gère donc en direct et de manière autonome la production et la distribution de l'eau potable à ses habitants, ainsi que l'entretien de son réseau.

2) La régie intercommunale

Cette solution concerne les communes qui ont fait le choix de se grouper et de déléguer leur compétence eau au niveau intercommunal, via la création d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), comme une communauté d'agglomération ou un syndicat, qui est alors propriétaire des installations et en assure l'exploitation et l'entretien. Ce mode de gestion permet aux communes adhérentes de mutualiser les moyens matériels et humains.

Dans le cas particulier de syndicat de production, l'EPCI n'assure que la potabilisation de l'eau qui est alors distribuée directement par les communes qu'il dessert, ou par un syndicat de distribution.

3) La régie intéressée

Dans ce cas de figure, un régisseur privé est contractuellement chargé d'assurer l'exploitation du réseau d'eau potable avec, en contrepartie, une rétribution qui comprend un intéressement aux résultats.

4) L'affermage

La commune ou l'EPCI propriétaire des infrastructures peut aussi faire choix de ne gérer que l'entretien de son réseau, et d'en déléguer l'exploitation (production et distribution) à une société privée. Dans ce cas, l'entreprise est titulaire d'une convention de délégation de service public et tire sa rémunération de la redevance qu'elle perçoit directement auprès des usagers. La durée de ce type de contrat est généralement comprise entre 8 et 10 ans.

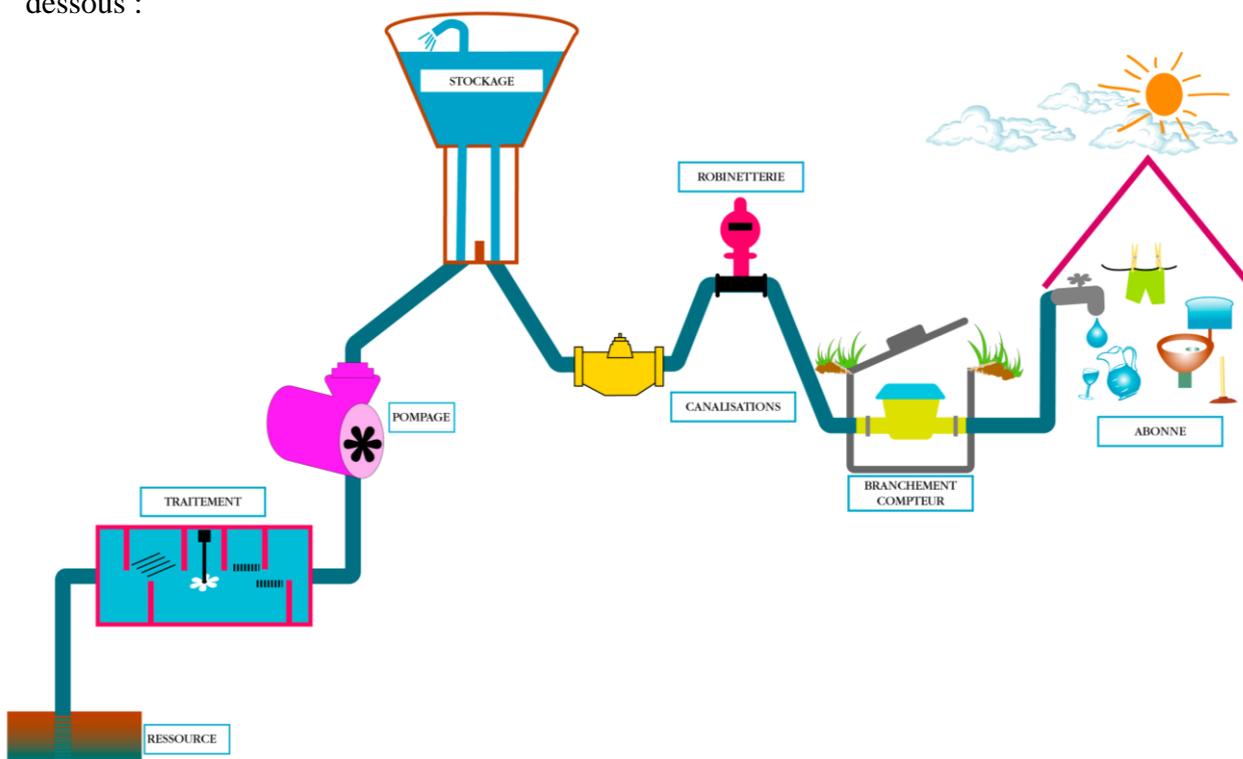
5) La concession

La concession est un mode de gestion assez proche de l'affermage. La principale différence est que l'entrepreneur privé construit lui-même les ouvrages et les exploite à ses frais, qu'il couvre grâce au prix de l'eau.

C. Le réseau d'alimentation

1) Les infrastructures

Depuis son captage dans le milieu naturel (nappe souterraine ou cours d'eau) jusqu'au robinet de l'abonné, l'eau traverse de nombreuses infrastructures comme illustré par le schéma ci-dessous :



- Ressource : Type de masse d'eau exploitée (eau souterraine, cours d'eau)
- Traitement : Usines de potabilisation conçues et dimensionnées en fonction de la ressource et des besoins
- Pompage : Stations de refoulement permettant le remplissage des réservoirs de stockage.
- Stockage : Réservoir alimentant le réseau par gravité, dont la capacité doit permettre l'alimentation en heure de pointe (quand la demande est supérieure à la capacité de production)
- Canalisations : Conduites d'acheminement de l'eau équipées de compteurs aux points stratégiques.
- Robinetterie : Ouvrages facilitant la maintenance et l'entretien des réseaux.
- Branchement : Raccordement du circuit privé de l'abonné au réseau de distribution.

Le lien entre ces ouvrages se fait par un réseau souterrain de canalisations variable en termes de matériaux (fonte, PVC, polyéthylène, acier, béton) et de diamètre (de 2 cm pour les branchements, à plus de 50 cm pour les canalisations d'interconnexion en Seine-et-Marne) sur lequel est susceptible de se produire des fuites. Il est donc indispensable d'avoir une bonne connaissance du réseau d'eau potable et de son fonctionnement, et de l'entretenir pour limiter les pertes.

2) La problématique des fuites

En France, on estime à 500 millions de mètres cubes le volume d'eau annuel qui pourrait être préservé sur l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable (données « Environnement magazine » janv./fev. 2008).

La maîtrise des consommations d'eau, passant par un traitement efficace des fuites de réseau, contribue à la réduction des prélèvements dans le milieu naturel, et donc à la préservation de l'environnement. En retardant l'échéance de nouveaux investissements de production, de distribution et de traitement de l'eau, elle permet aussi aux responsables d'équipements collectifs de réaliser des économies de fonctionnement, et aux abonnés de réduire leur facture d'eau.

Si l'on prend en compte l'augmentation démographique et l'insuffisance de la reconstitution des ressources en eau, année après année, il apparaît d'autant plus important de limiter les sollicitations sur la ressource, en améliorant les performances des réseaux. Or la difficulté réside dans le fait que la détection de fuites sur un réseau est une démarche coûteuse en recherche, en pose d'équipement de mesure et en travaux de réparation, mais également délicate techniquement malgré la panoplie d'outils disponibles. Un optimum de gestion doit donc être recherché entre les coûts et la préservation de la ressource.

II. L'eau potable en Seine-et-Marne

A. La production d'eau potable en Seine-et-Marne

1) Les ressources exploitées et les moyens de production

a) Les nappes souterraines

Les eaux souterraines, se trouvent dans les couches géologiques du sous-sol, alimentées par les infiltrations d'une partie des précipitations, ou directement par les pertes en rivières ou les gouffres. Elles s'écoulent par les interstices ou les fissures des roches et peuvent donc être exploitées par extraction via les captages (puits, forage). Les principaux aquifères de Seine-et-Marne sont les suivants :

- L'aquifère des alluvions de la Seine, de la Marne et de leurs affluents.
- L'aquifère multicouche du calcaire de Brie, des sables de Fontainebleau et du calcaire de Beauce.
- L'aquifère multicouche du calcaire de Champigny.
- L'aquifère multicouche du Lutétien Yprésien.
- L'aquifère de la craie du Sénonien.
- L'aquifère multicouche de l'Albien.

En Seine-et-Marne, l'eau souterraine est la première ressource pour l'alimentation en eau potable et représente 79% des prélèvements totaux pour cet usage. En 2009, 415 forages étaient exploités pour l'alimentation en eau potable. Ces prélèvements sont réalisés dans les 5 premiers aquifères cités, le 6ème (l'Albien) n'étant utilisé que par un seul forage (Bougligny).

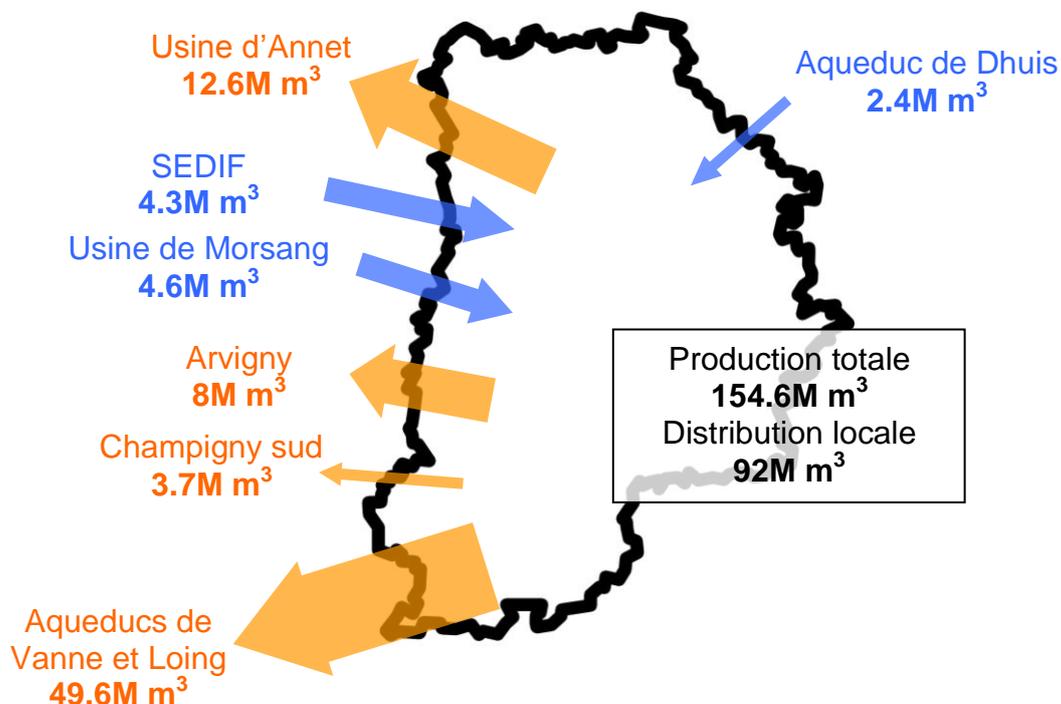
b) Les eaux de surface

En 2009, 21% de l'eau potable produite en Seine-et-Marne provient d'eau de surface. Seulement deux cours d'eau sont sollicités pour cet usage : La Marne et la Seine. Le département compte trois usines de traitement d'eau de surface :

- Nanteuil-les-Meaux (eau de la Marne),
- Annet-sur-Marne (eau de la Marne),
- Champagne-sur-Seine (eau de la Seine)

2) Imports et exports d'eau potable

Le département disposant de ressources en eau relativement abondantes, il constitue un réservoir d'eau stratégique en Île de France, notamment pour Paris et la Petite Couronne. En 2009, le volume d'eau potable produit pour un usage domestique s'est élevé à 154.6 millions de m³. De ce volume total, environ 48% a été exporté vers l'ouest, principalement par les aqueducs de la Vanne et du Loing. Les 77 millions de m³ restants ont été consommés par les seinois. Enfin, environ 11 millions de m³ ont aussi été importés de départements voisins, généralement pour l'alimentation de communes situées en bordure du département.



B. Les chiffres-clé du réseau seine-et-marnais en 2009

1) Caractéristiques du réseau

L'alimentation en eau potable des 514 communes que compte le département nécessite un total d'environ 9500 km de réseau AEP hors branchement (raccordement du circuit privé de l'abonné au réseau de distribution). A ce titre, le réseau seine-et-marnais représente environ 1% du réseau national (906 000km). Le nombre total d'abonnés en 2009 s'élève à 398 799 pour une population de 1 292 665 habitants, soit environ 3.2 habitants par abonné.

En 2009, 63% du réseau AEP départemental (soit 6 987 km), desservait les 420 communes dites rurales (arrêté préfectoral du 4 juillet 2006), alimentant environ 28% de la population. Les 37% de réseaux restants alimentent donc les 94 communes dites urbaines qui regroupent 72% de la population seine-et-marnaise.

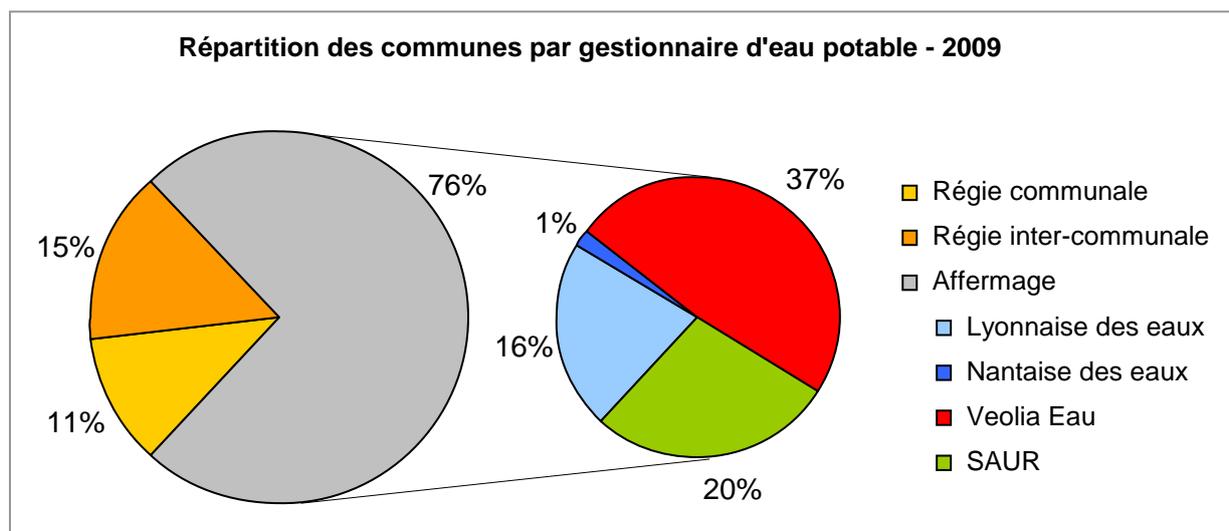
2) Les gestionnaires d'eau potable en Seine-et-Marne

En Seine-et-Marne, 76% des communes, regroupant 88% des Seine-et-Marnais, ont délégué l'exploitation de leur réseau AEP à une société d'affermage. Les autres communes sont en régie intercommunale pour 17%, ou en régie communale pour 11%.

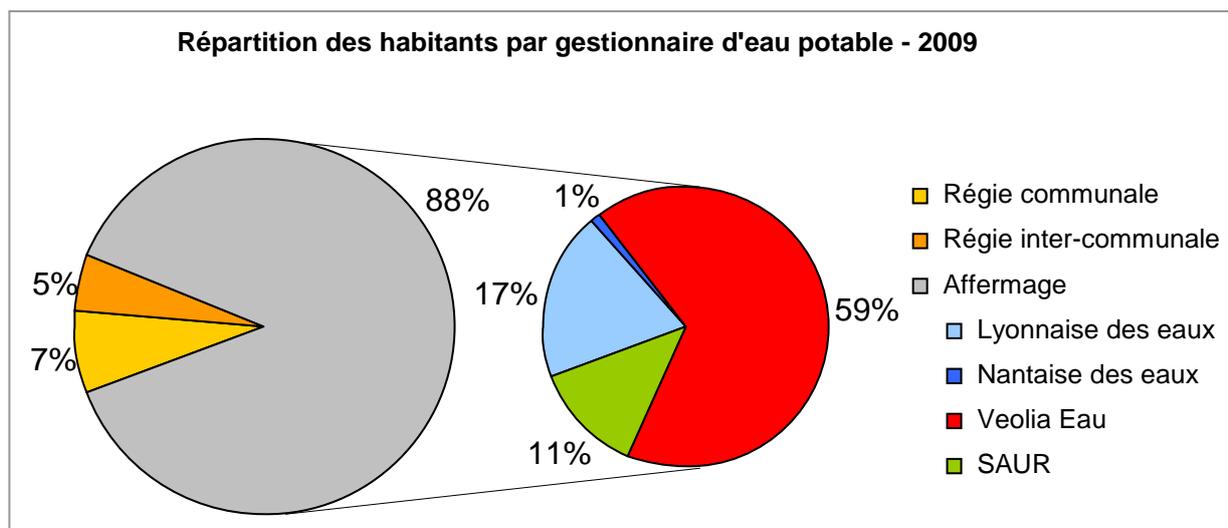
Quatre entreprises se partagent l'affermage dans le département :

- Veolia Eau
- La Lyonnaise des Eaux et ses différentes filiales
- La SAUR
- La Nantaise des Eaux

La répartition des communes en fonction du mode de gestion est la suivante :

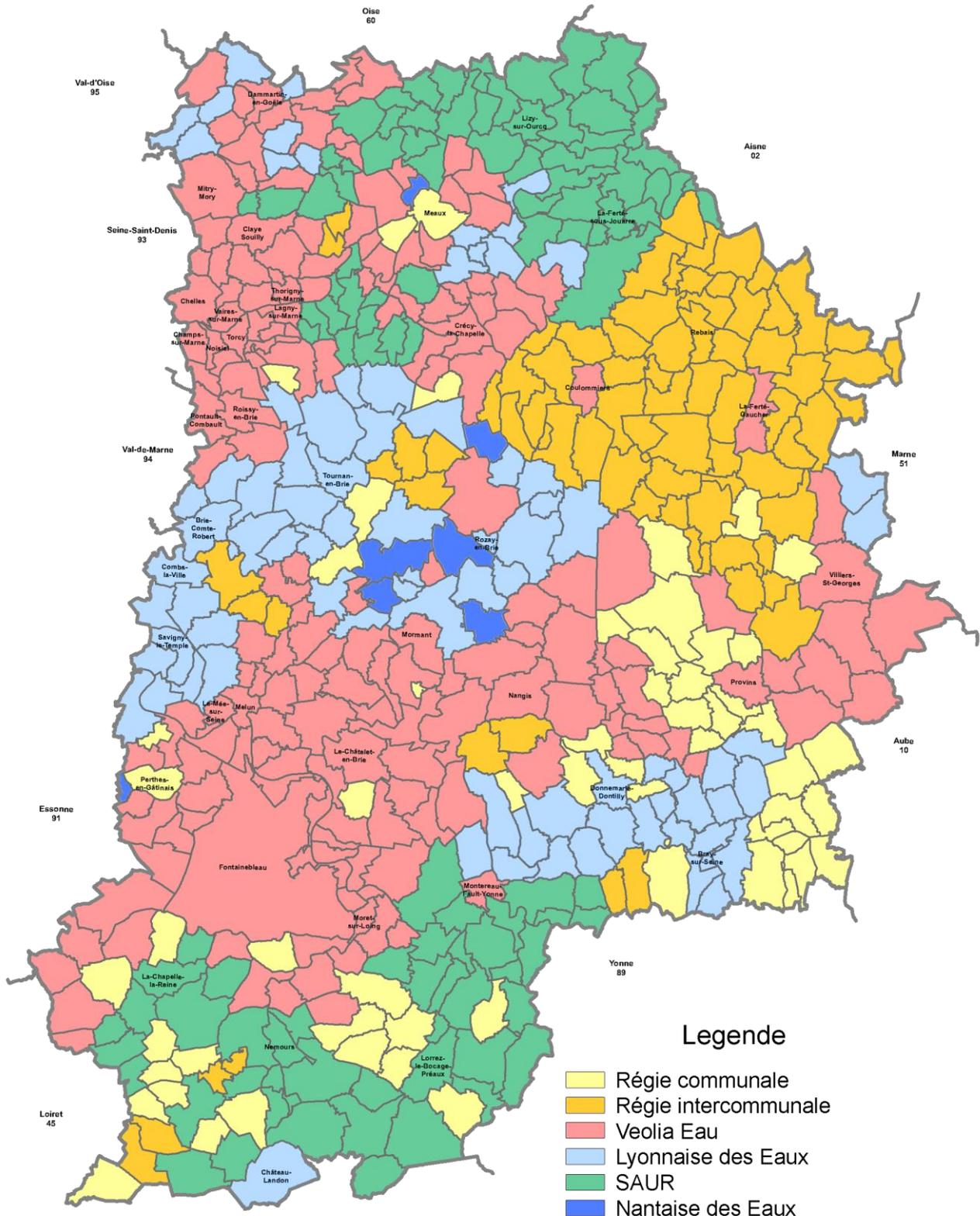


La répartition des habitants du département en fonction du mode de gestion est la suivante :



Les régies communales et intercommunales (respectivement 59 et 77 communes) ne concernent donc qu'une minorité des réseaux. En termes de nombre d'habitants, ces modes de gestion sont encore plus marginaux.

Gestionnaires d'alimentation en eau potable Seine-et-Marne - 2009



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG
Service Gestion de l'Eau



3) Production d'eau potable

En 2009, plus de 92 millions de m³ d'eau destinés à la consommation domestique des Seine-et-Marnais ont été produits ou importés, puis distribués dans le département.

Le volume facturé s'élève à un peu plus de 72 millions de m³. On observe donc que plus de 19 millions de m³ ont été perdus entre la production et la distribution. Dans les faits, ce volume recoupe principalement les volumes de fuites des réseaux, mais aussi, dans une moindre mesure, les volumes d'eau utilisés sans comptabilisation. Il s'agit alors principalement des consommations de services communaux (voirie, arrosage, essais incendie,...), dans le cas de petites collectivités où chaque point d'eau n'est pas équipé d'un compteur et où aucune estimation de ces usages n'est faite.

En outre, la moyenne de consommation d'un seine-et-marnais avoisine donc 153 l/jour soit 2 litres de plus que la moyenne nationale et 10 litres de plus que la moyenne régionale (source : SOeS-SSP, Enquête Eau 2008). A ce titre, la consommation seine-et-marnaise peut être comparée à celle des départements du sud-ouest de la France. Ce constat est donc surprenant, et seule la proportion de maisons individuelles peut y apporter une première explication. Il montre cependant qu'il existe indéniablement une marge importante d'économie réalisable, puisque la moyenne de consommation des habitants des 13 régions situées au nord de la Loire est de 137 litres/j.

C. La problématique de la sectorisation des réseaux des communes

La sectorisation des réseaux, consiste en l'installation de compteurs judicieusement positionnés qui permettent, en cas de fuite, de pré-localiser le tronçon défectueux. Ainsi, plus le nombre de compteurs de sectorisation est important, plus la pré-localisation d'une fuite peut être précise, et moins la réparation sera difficile à entreprendre. En dehors de la problématique des fuites, ces compteurs permettent aussi une meilleure perception du fonctionnement des réseaux, en localisant notamment les gros consommateurs.

L'analyse des données des réseaux 2009 a à nouveau démontré, dans sa phase d'enquête, que 314 communes de Seine-et-Marne ne sont pas en mesure de fournir de données individualisées, n'étant pas équipées de compteur propre. Dans ce cas, les données fournies correspondent alors à un groupement de communes, coordonné par un même gestionnaire du service public d'eau potable. Pour les besoins de cette étude, les 314 communes concernées sont alors regroupées en 74 « super communes » pour lesquelles la population, le nombre d'abonnés, les volumes d'eau produits et consommés et les linéaires de réseau ont été additionnés, faute de données plus précises. Les différents indicateurs d'évaluation des performances de ces réseaux (cf. Partie III) sont alors moyennés à l'échelle de la super-commune, ce qui ne permet qu'une analyse grossière du fonctionnement des réseaux concernés.

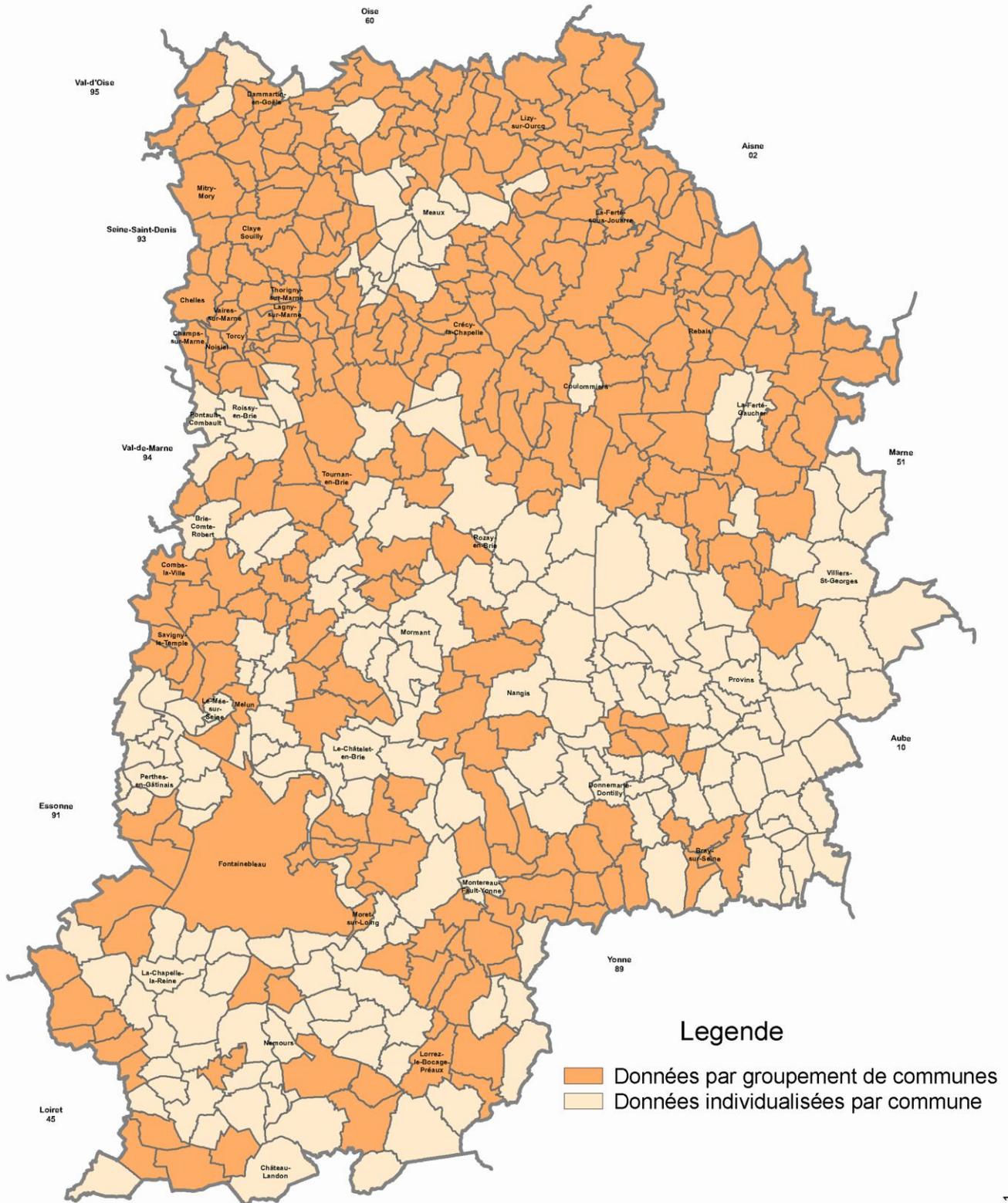
Le problème rencontré avec ces groupements de communes va au-delà de l'absence de compteurs individuels, car ces communes tendent à ne plus posséder aucune information individuelle, au profit de leur regroupement de communes, ce qui empêche alors la mise en œuvre d'actions plus ciblées.

A titre d'exemple, la répartition des linéaires de réseau par taille de commune des collectivités est exprimée dans le tableau suivant :

	Répartition des collectivités par tranche de population				
	<500 habitants	≥500 <1000 habitants	≥1000 <2000 habitants	≥2000 <5000 habitants	≥5000 habitants
Nombre de collectivités	65	66	39	59	46
Nombre d'habitants	19309	46 392	58 103	188 423	970 289
Linéaire de réseau total (en km)	464	839	720	1978	5254
Linéaire de réseau moyen (en km)	5	9	8	21	57
Linéaire de réseau minimum (en km)	1,5	2,5	6,1	13,4	28,4
Linéaire de réseau maximum (en km)	26,3	31,36	39,1	120	437

Le terme de « collectivités », et non de communes, est utilisé car une majorité de communes (61%) ne peut fournir de données individualisées sur son linéaire de réseau. Ainsi, les 437 km de réseau indiqués en dernière ligne du tableau correspondent à l'ensemble des linéaires de réseau des 8 communes du San de Sénart.

Niveau de précision des données fournies par les gestionnaire AEP Seine-et-Marne - 2009



III. Analyse des performances de réseaux en 2009

L'analyse des performances de réseaux se base sur une enquête réalisée courant 2010 auprès des 514 communes du département, auxquelles il a été envoyé un questionnaire (cf. Annexe). Cette année encore le taux de réponse est de 100%. On notera en revanche, qu'en raison de problèmes de comptage, 6 communes présentent des valeurs aberrantes (volume consommé supérieur au volume produit par exemple) et ont été écartées de l'analyse qui suit.

A. Le rendement primaire du réseau d'eau potable

1) Définition du rendement primaire

Le rendement de réseau est un indicateur simple et très utilisé qui permet d'apprécier la qualité d'un réseau. Il représente le rapport entre la quantité d'eau consommée par les abonnés et la quantité d'eau introduite dans le réseau.

Il existe de nombreuses définitions du rendement, selon les volumes pris en compte dans le calcul. Dans cette étude, l'indicateur pris en compte est le rendement primaire :

$$\text{Rendement primaire (\%)} = \frac{\text{Volume total consommé (m}^3\text{)}}{\text{Volume total mis en distribution (m}^3\text{)}} \times 100$$

Avec :

- Volume total consommé = Volume facturé aux abonnés + Volume vendu à d'autres collectivités + Volume utilisé sans comptage (voirie, défense incendie) + Volume de service du réseau (nettoyage du château d'eau)
- Volume total mis en distribution = Volume produit + Volume acheté à d'autres collectivités

Un rendement primaire de 80% signifie donc que sur 100 litres mis en distribution, 80 litres ont été effectivement consommés. Les 20 litres restants correspondant aux pertes du réseau et aux volumes non comptabilisés.

Rendement	Qualification
≥80%	Bon
de 70 à 80%	Moyen
de 60 à 70%	Mauvais
<60%	Très Mauvais

Ainsi pour chaque réseau communal du département, le rendement primaire est qualifié de "bon", "moyen", "mauvais" ou "très mauvais" selon la grille de référence ci-contre.

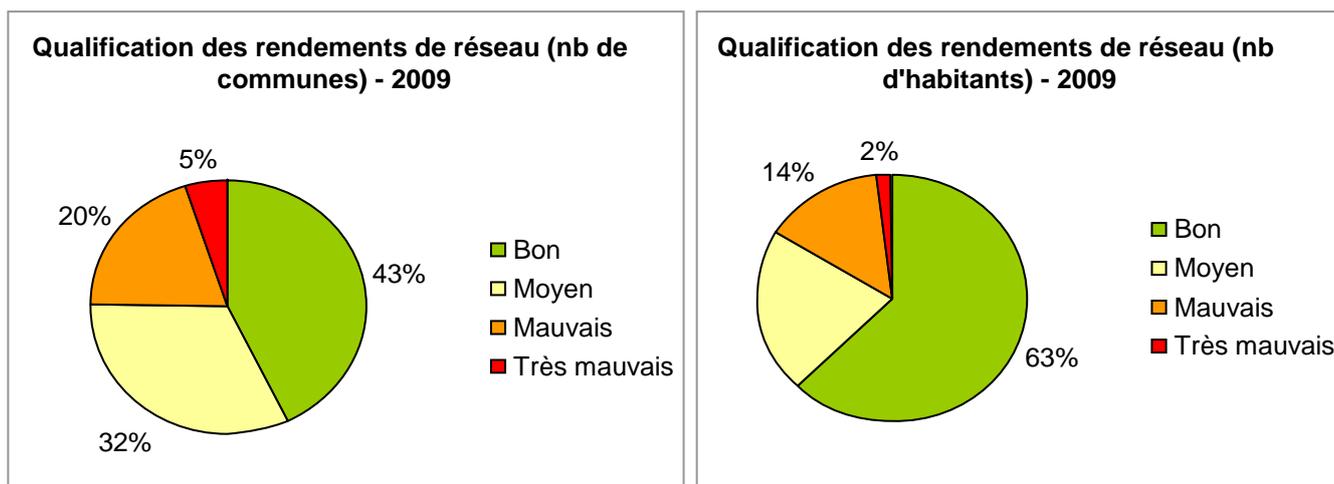
2) Analyse départementale du rendement primaire

En 2009, la valeur moyenne départementale du rendement primaire est relativement satisfaisante et atteint 78.6%. Elle est en légère baisse par rapport à l'année précédente. On notera toutefois qu'en pondérant cette moyenne par les volumes consommés par chaque

commune, on obtient un rendement moyen de 84.6%. Cela signifie donc que la majorité des volumes consommés transite par des réseaux au rendement satisfaisant.

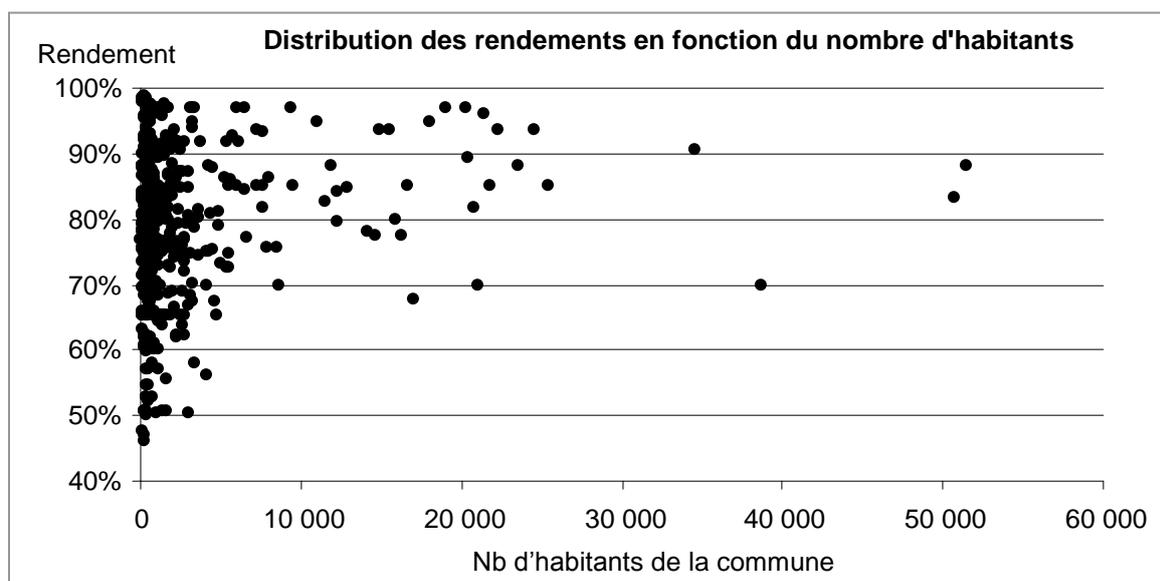
a) Répartition des communes et habitants en fonction du rendement

218 communes couvrant 63% de la population du département, présentent un bon rendement primaire pour l'année 2009. 164 communes ont un rendement moyen soit 21% de la population. Enfin le nombre de communes au rendement mauvais à très mauvais représentent encore une commune sur quatre, soit un peu moins de 16% de la population.



b) Répartition des rendements en fonction de la taille des communes

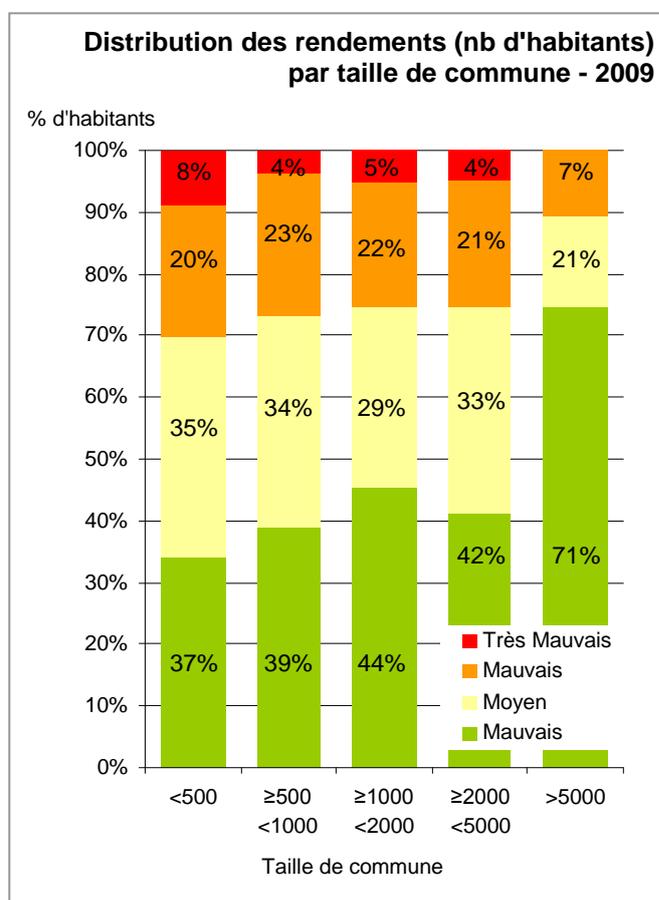
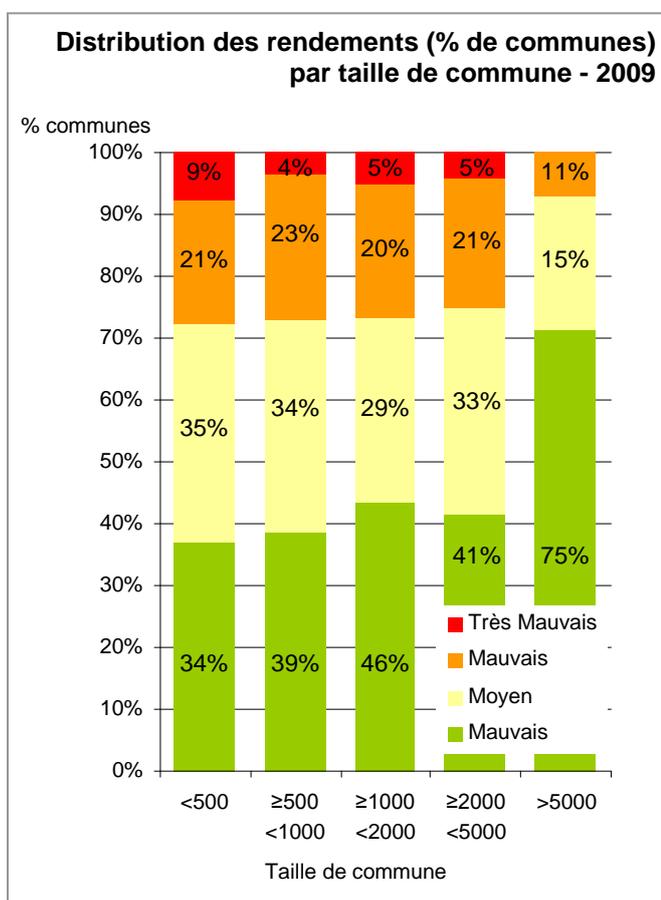
Globalement, on note que la plus forte variabilité en termes de rendement est observée au niveau des plus petites communes (de 46% à 98%). Plus le nombre d'habitants augmente, plus cette variabilité diminue. On note par exemple que la quasi-totalité des communes dont le rendement est inférieur à 70% compte moins de 5000 habitants.



Si l'on classe les communes par taille de population et que l'on observe la distribution des catégories de rendement, on note que plus la taille de la commune augmente, plus les rendements sont bons.

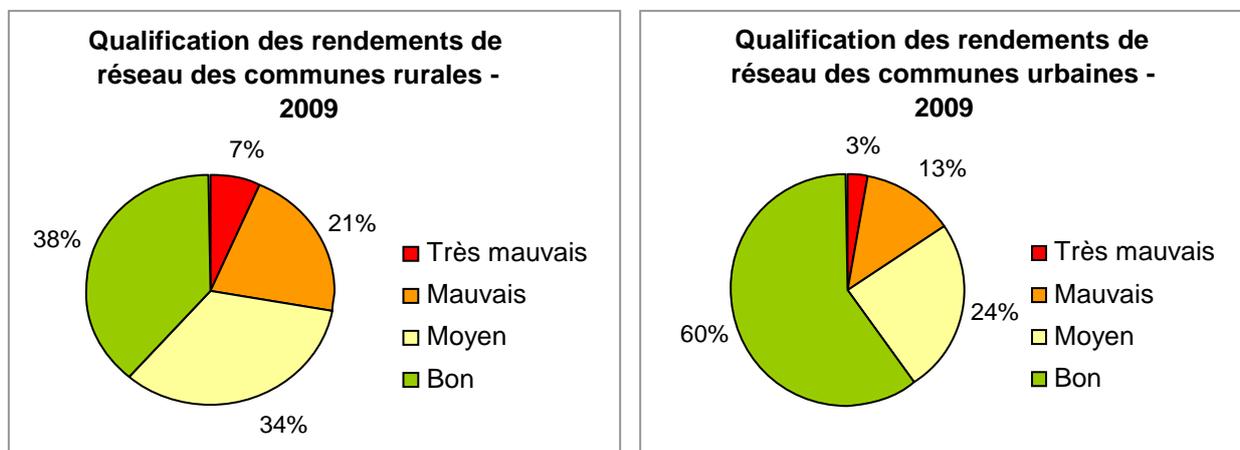
Les petites communes et les communes de taille intermédiaire (<5000 habitants) présentent des profils assez proches, avec en moyenne 25 à 30% de rendements mauvais à très mauvais. En revanche aucune grande commune ne présente de rendement très mauvais, et seulement 11% d'entre elles ont un rendement mauvais. En outre, les bons rendements qui ne concernent que 34 à 46% des communes de moins de 5000 habitants, représentent 75% des grandes communes.

La répartition des catégories de rendement en fonction de la taille des communes, mais exprimée cette fois en pourcentage du nombre d'habitants, ne fait pas apparaître de différence notable par rapport à celle exprimée en pourcentage de communes.



c) Distinction entre communes rurales et communes urbaines

Si l'on se base sur la liste des communes rurales et urbaines, la répartition est la suivante. On observe là encore une nette différence de répartition, les communes urbaines présentant de bien meilleurs rendements que les communes rurales.



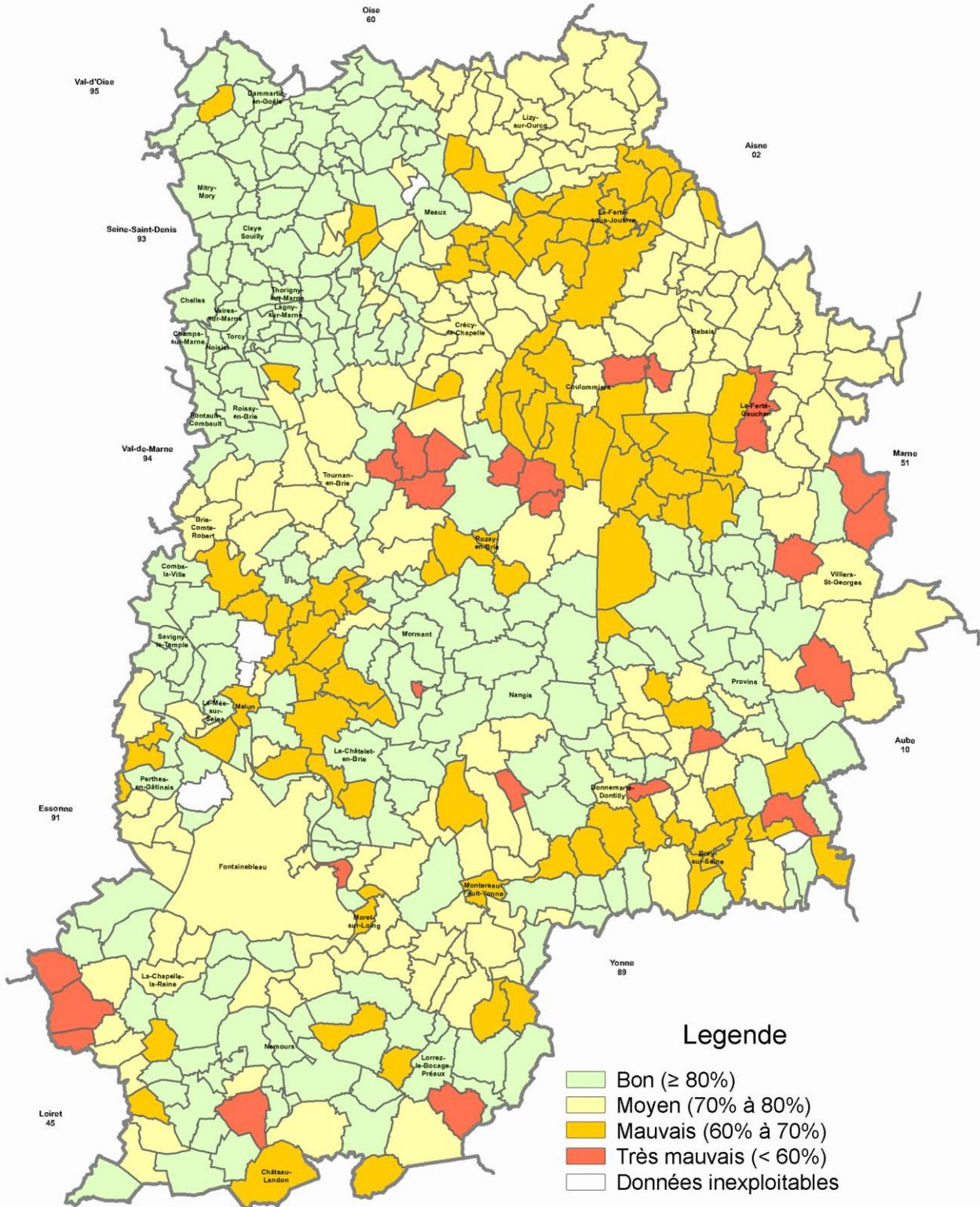
3) Limites de l'indicateur

Les résultats précédents, basés sur la population des communes, mettent clairement en évidence les faiblesses des petites communes vis-à-vis des plus grosses. Ce constat est logique et s'explique en grande partie par la formule de calcul de l'indicateur. En effet, mathématiquement, le rendement ne peut que s'améliorer avec l'augmentation des consommations d'eau, et donc avec la densité de population (hab/km²).

Ainsi, pour 2 communes de tailles de population différentes, et à volumes de pertes en eau égaux, la plus grosse commune aura un meilleur rendement car elle consommera de plus gros volumes d'eau que la petite. Tout effort d'économie de consommation d'eau par l'abonné se traduit donc mathématiquement par une baisse de rendement si les fuites ne sont pas réparées.

Ce constat, couplé au fait que le rendement de réseau ne prend en compte aucun des facteurs d'influence pesant sur les réseaux (longueur des réseaux, densité des branchements...), montre que, bien que largement utilisé, cet indicateur n'est pas toujours pertinent et ne peut donc qualifier à lui seul les performances d'un réseau d'eau.

Qualification des rendements primaires des réseaux AEP Seine-et-Marne - 2009



Legende

- Bon ($\geq 80\%$)
- Moyen (70% à 80%)
- Mauvais (60% à 70%)
- Très mauvais ($< 60\%$)
- Données inexploitablees

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -
Service Gestion de l'Eau



B. L'Indice Linéaire de Perte des réseaux d'eau potable (ILP)

1) Définition de l'ILP

L'Indice Linéaire de Perte est un indicateur permettant d'estimer le volume perdu chaque jour pour un kilomètre de réseau. Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{ILP} = \frac{\text{Volume annuel de perdu du réseau (m}^3\text{)}}{\text{Longueur du réseau (km)}} \div 365$$

Avec :

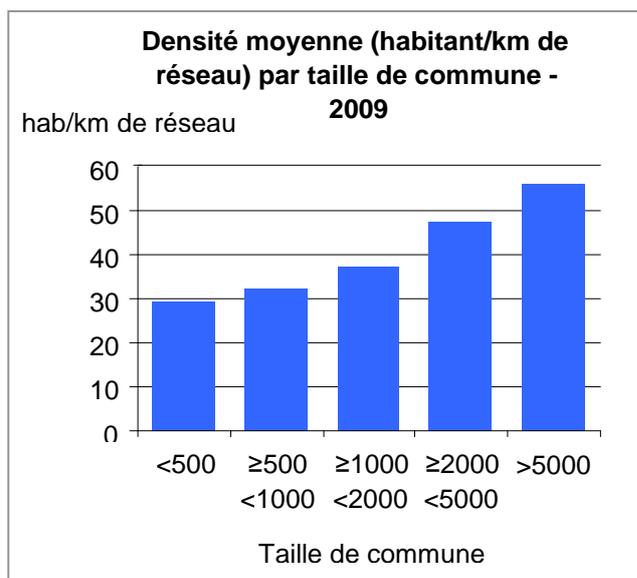
- Volume annuel de perte = Volume annuel mis en distribution - Volume total consommé
 - Volume total mis en distribution = Volume produit + Volume acheté à d'autres collectivités
 - Volume total consommé = Volume facturé aux abonnés + Volume vendu à d'autres collectivités + Volume utilisé sans comptage (voirie, défense incendie) + volume de service du réseau (nettoyage du château d'eau)

Cet indice présente le gros avantage de prendre en compte la longueur du réseau considéré dans sa formule de calcul.

Lors de l'interprétation de l'ILP, l'effet de la densité (nombre moyen d'abonnés par kilomètre de réseau) est aussi pris en compte puisque la valeur limite d'un bon ILP varie en fonction du type de réseau (réseau rural, semi rural, urbain).

Ainsi, comme le montre le graphique ci-contre, la densité augmente avec la taille des communes.

L'ILP de chaque réseau peut être qualifié de "bon" ou de "mauvais", en fonction de sa valeur et de la densité d'abonnés du réseau auquel il se rapporte.

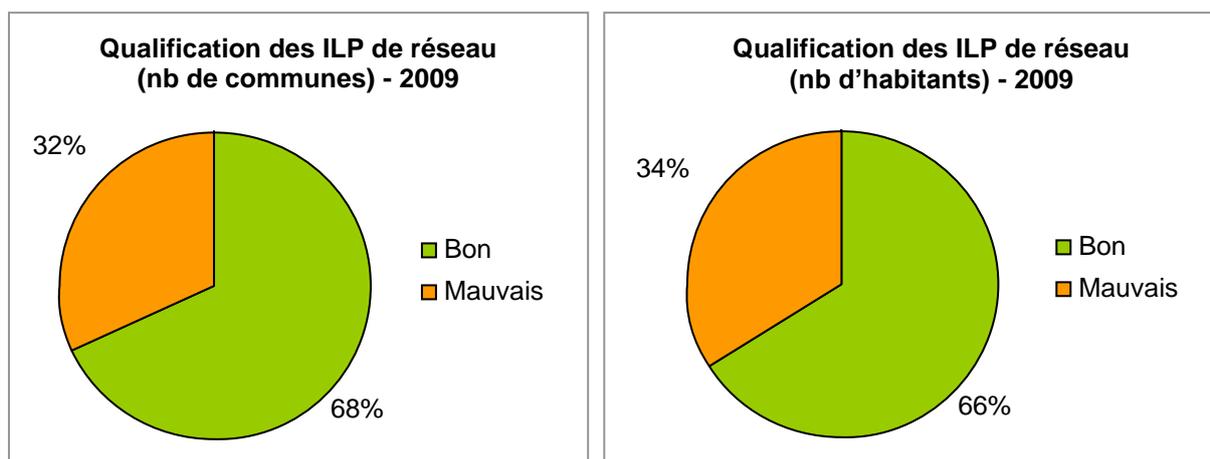


Type de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
Densité (abonnés/km de réseau)	<25	25 - 50	>50
Bon ILP (m ³ /km/j)	<2,5	<5	<10
Mauvais ILP (m ³ /km/j)	>2,5	>5	>10

2) Analyse départementale

a) Répartition des communes et habitants en fonction de la classe d'ILP

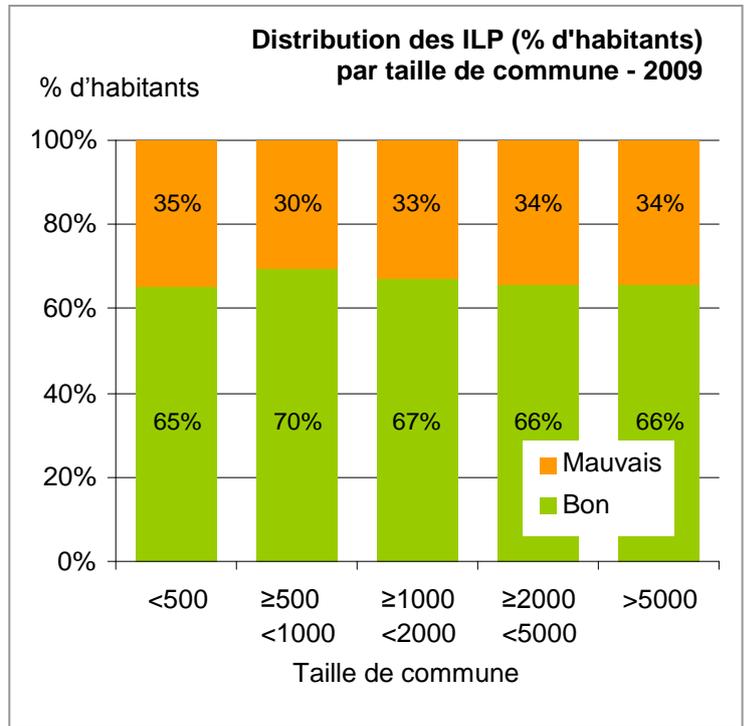
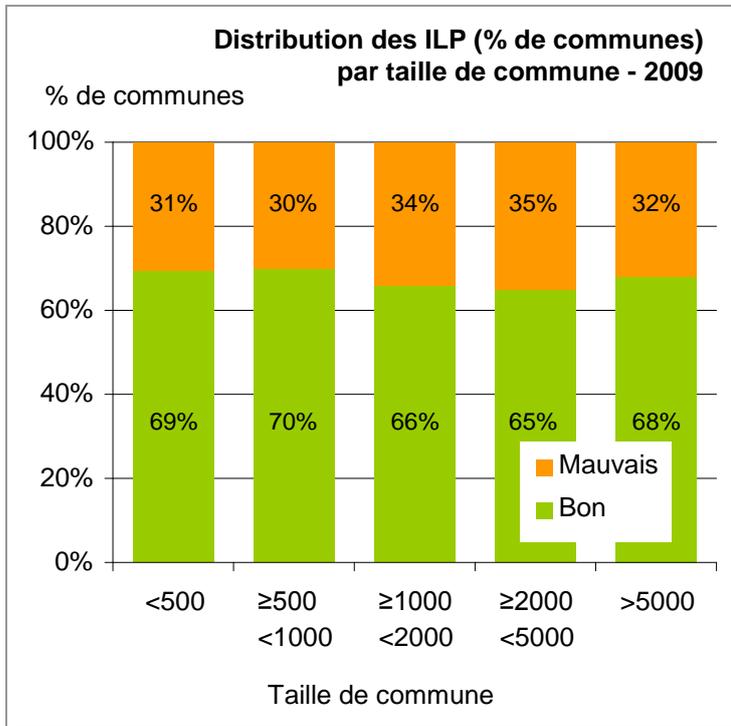
A l'inverse du rendement primaire, la qualification des ILP des réseaux de Seine-et-Marne est nettement moins pessimiste, puisque 350 communes (32%) présentent un bon ILP. La proportion est sensiblement la même si l'on considère le nombre d'habitants concernés (34%).



b) Répartition des classes d'ILP en fonction de la taille des communes

L'analyse des ILP en fonction de la classe de population des communes met en évidence le fait qu'il n'y a pas de classe de taille qui soit significativement plus sujette aux pertes linéaires que les autres. A l'inverse de la distribution des rendements primaires, la tendance qui semble se dégager tend vers une plus forte sensibilité, à cet indicateur, des communes de taille intermédiaire (1000 à 5000 habitants) qui présentent environ 35% de mauvais ILP, contre seulement 30% pour les communes plus petites et 32% pour les villes.

Comme précédemment, les observations ne divergent pas significativement, que l'on base notre analyse sur le nombre de communes ou sur le nombre d'habitants.



c) Distinction entre communes rurales et communes urbaines

De la même manière que l'analyse par classe de taille de commune, l'analyse par type de commune (urbaine ou rurale) ne fait apparaître qu'une différence minimale en faveur des communes rurales (68% de bon ILP) par rapport aux communes urbaines (67% de bon ILP).

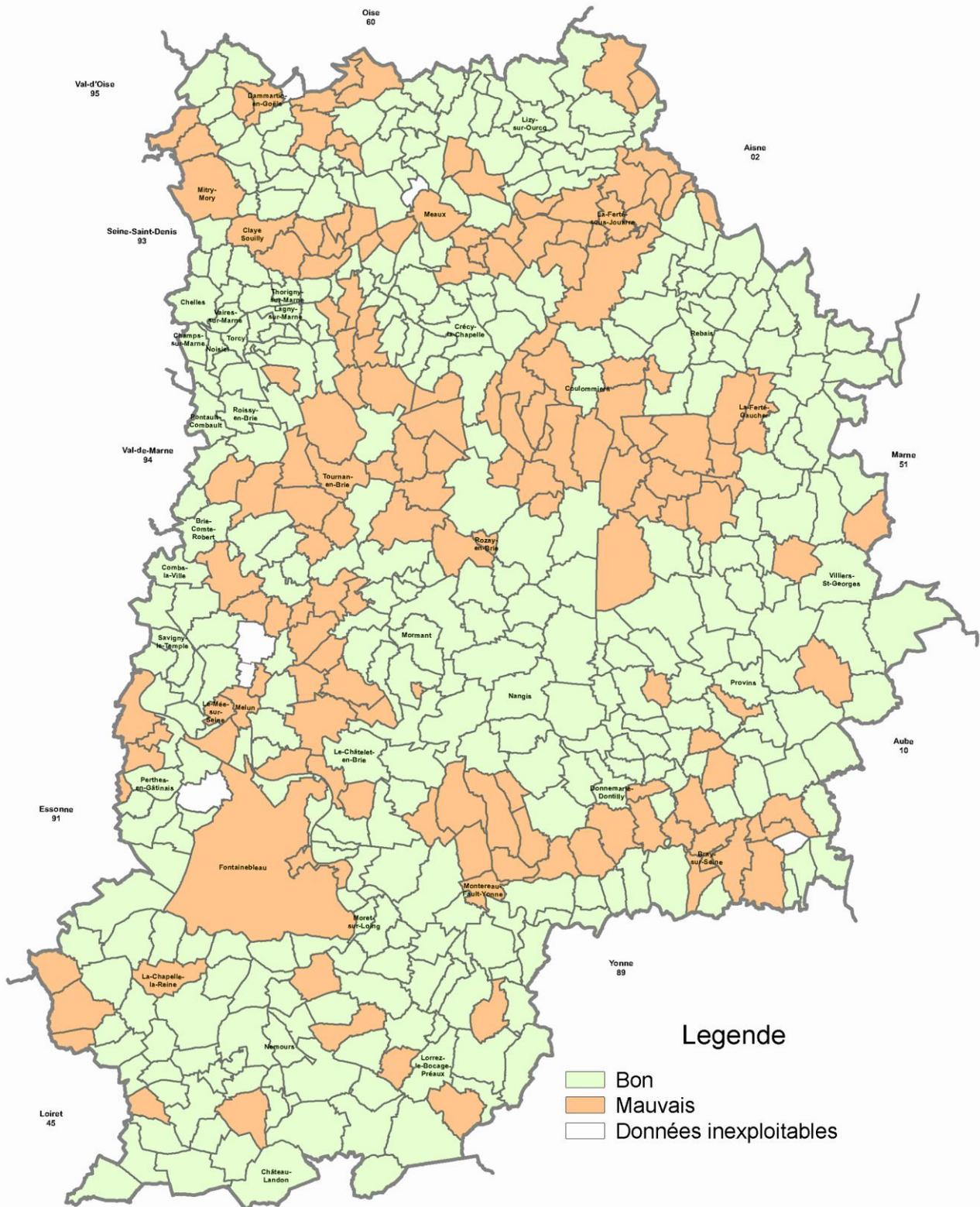
3) Limites de l'indicateur

A l'inverse des résultats obtenus par les calculs sur le rendement primaire de réseau, on constate donc que l'ILP est légèrement moins bon quand la taille de population augmente, pénalisant les communes les plus urbaines. Ceci s'explique par le fait qu'il n'existe pas de seuil d'interprétation spécifique de l'ILP pour les réseaux à très forte densité d'abonnés.

Un autre inconvénient de cet indice est son effet de seuil, lié à la qualification de la valeur numérique de l'ILP par tranche de densité d'abonnés (« bon » ou « mauvais »). Par exemple, pour deux communes de 24 et 25 abonnés par km de réseau, la différence de densité est mince. Pourtant l'ILP sera interprété différemment, la première commune étant considérée comme rurale, la seconde comme semi-rurale.

Qualification des indices linéaires de perte des réseaux AEP

Seine-et-Marne - 2009



Legende

- Bon
- Mauvais
- Données inexploitablees

C. Eco-conditionnalité et performances des réseaux d'eau potable

1) Les conditions à l'attribution de subventions en eau potable

Face au constat des pertes importantes en eau potable sur les réseaux, l'Assemblée départementale a décidé en séance du 28 septembre 2007, de conditionner l'attribution des subventions en matière d'eau potable à des objectifs d'optimisation des réseaux.

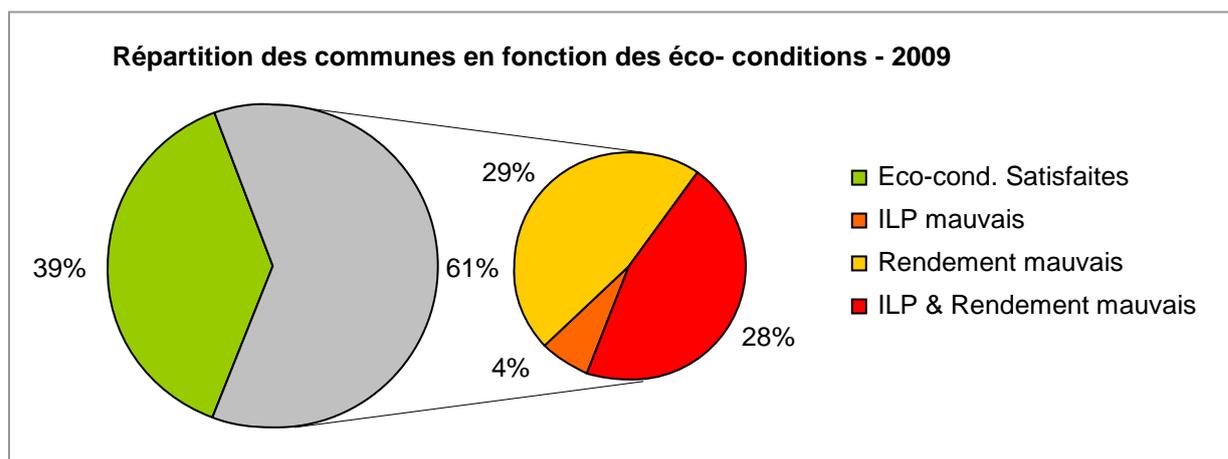
Au regard des avantages et inconvénients des deux principaux indicateurs de performance des réseaux d'eau potable, tantôt favorisant les communes les plus importantes (rendement), tantôt les défavorisant (ILP), il a été proposé de combiner les deux paramètres.

Ainsi, le bénéficiaire d'une subvention en eau potable doit s'engager à :

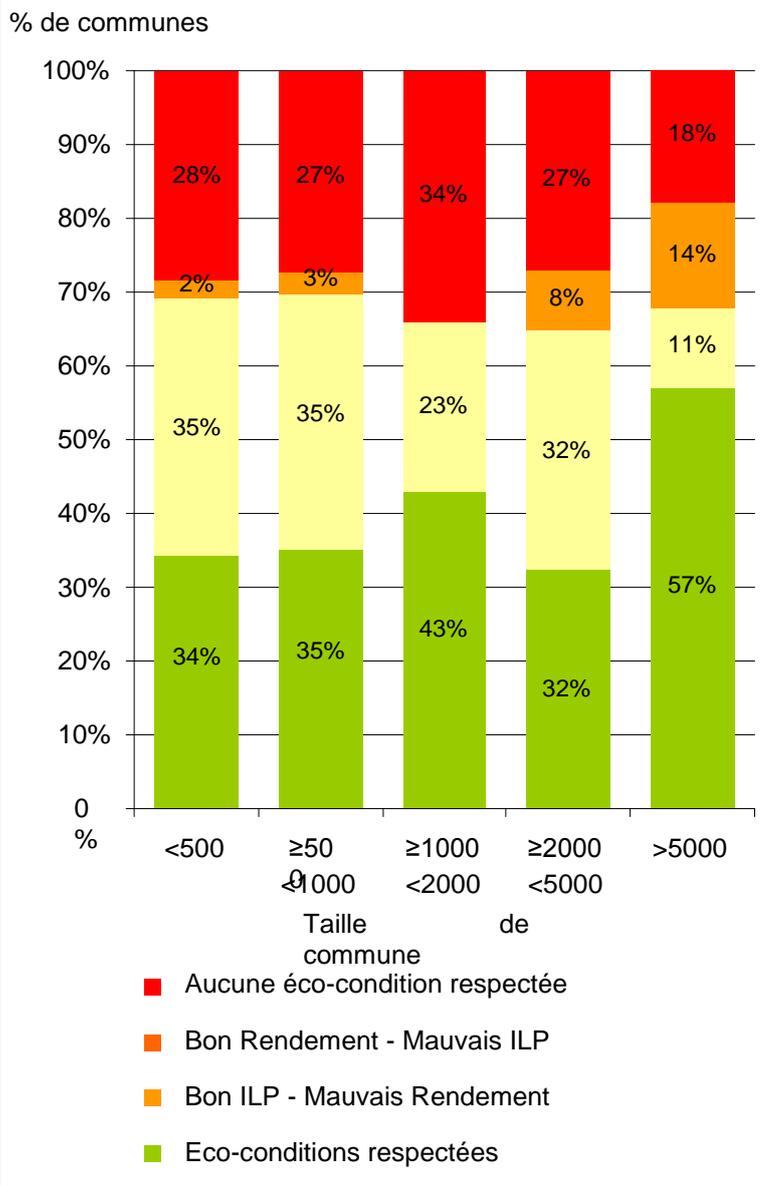
- Fournir au Département les informations permettant le calcul de ces indicateurs via un questionnaire envoyé chaque année par le Département (cf. Annexe).
 - Atteindre progressivement et à minima un rendement de son réseau de distribution d'eau potable de 80%.
- et / ou**
- Atteindre progressivement et à maxima un bon ILP (2.5, 5 ou 10 m³/km/j selon la classe de densité indiquée dans la partie 3.2.1).

2) Analyse départementale vis-à-vis des éco-conditions

a) Répartition des communes selon les 2 éco-conditions



Distribution des éco-conditions (nb de communes) par taille de commune - 2009

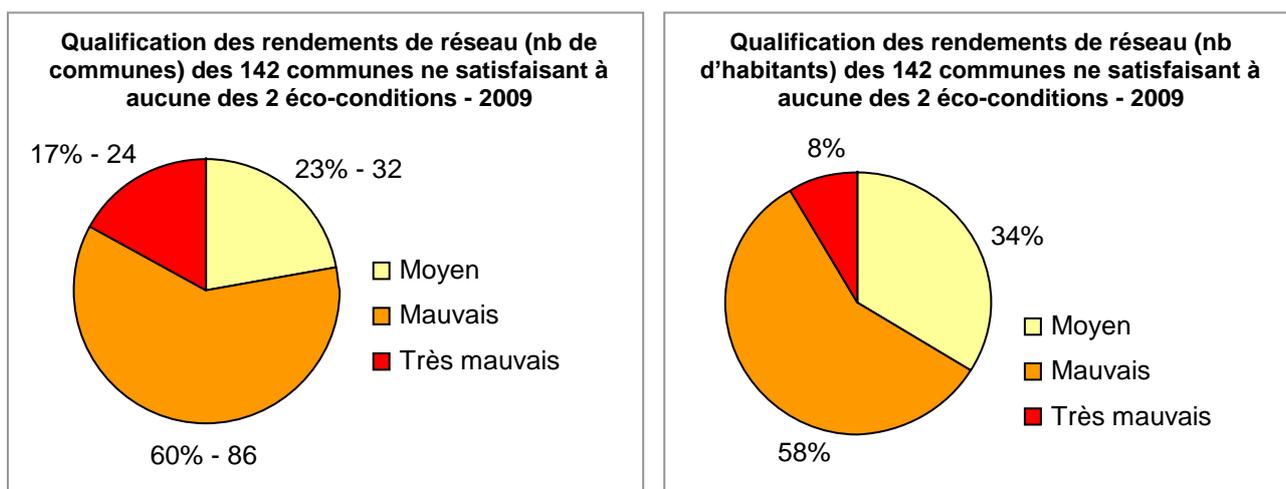


En 2009, seulement 196 communes touchant 51% des habitants du département regroupent les 2 éco-conditions. A l'inverse 142 communes soit 22% des Seine-et-Marnais présentent un ILP et un rendement mauvais. Les autres communes qui ne respectent qu'une seule éco-condition présentent pour la grande majorité des cas, un bon ILP.

L'analyse de la distribution des éco-conditions en fonction des classes de taille de commune ne fait pas apparaître d'évolution nette au fur et à mesure que la population augmente. On constate néanmoins que les villes de plus de 5000 habitants sont plus performantes avec 57% des communes (soit 59% des habitants) où les 2 conditions sont respectées, contre environ 37% pour les autres classes. Cette classe de population est aussi celle qui présente le moins de ville avec aucune éco-condition puisqu'elles ne sont que 18% contre environ 27% pour les communes de tailles inférieures.

b) Le cas des communes ne satisfaisant à aucune des éco-conditions

En 2009, 142 communes ont distribué de l'eau potable à 289 527 habitants (soit 22% de la population du département) via un réseau ne respectant aucune des deux éco-conditions. Dans la majorité des cas de ces communes (60%), le rendement primaire est dit mauvais, c'est-à-dire qu'il est compris entre 60 et 70%. Pour 24 communes couvrant 23 893 habitants, ce rendement est même très mauvais et donc en dessous de 60%. On notera de plus que la majorité de ces communes ne sont pas en mesure de fournir de données individualisées, ce qui est problématique pour la pré-localisation de ces fuites.



Un gros effort devra être entrepris par ces collectivités pour réduire leurs pertes en eau potable (études de diagnostic de réseau, campagne de localisation des fuites, mise en place de compteurs de sectorisation, télégestion,...).

Pour encourager la mise en place d'une politique d'optimisation du fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable, le Conseil général, l'Agence de l'Eau et le Conseil régional subventionnent les diagnostics de réseau et travaux visant à localiser et quantifier les fuites d'eau (selon critères d'éligibilité). En 2009, 13 communes ont ainsi lancé un diagnostic de leur réseau d'eau potable, qui s'est poursuivi sur l'année 2010. Dans le même temps, 11 autres collectivités ont décidé de lancer cette démarche qui débutera courant 2011.

Pour aider les collectivités en difficulté, le Département subventionne les communes rurales sur les actions d'optimisation des réseaux d'eau potable, avec un taux de financement de 30% pour les communes en régie et de 15% pour les communes ayant délégué leur gestion. En séance du 27 mars 2009, l'Assemblée départementale a décidé d'élargir le panel de ses subventions aux communes urbaines soumises aux règles d'éco-conditions des aides avec respectivement des financements de 20 et 10%.

A l'occasion de ces diagnostics, on constate généralement que les communes ont un taux de renouvellement de leur patrimoine faible (0.6%, contre 2 à 2.5% attendus). Cet immobilisme peut en partie être expliqué par le coût important que représente les renouvellements (canalisations, châteaux d'eau, captages, forages...). Contrairement aux démarches menées en

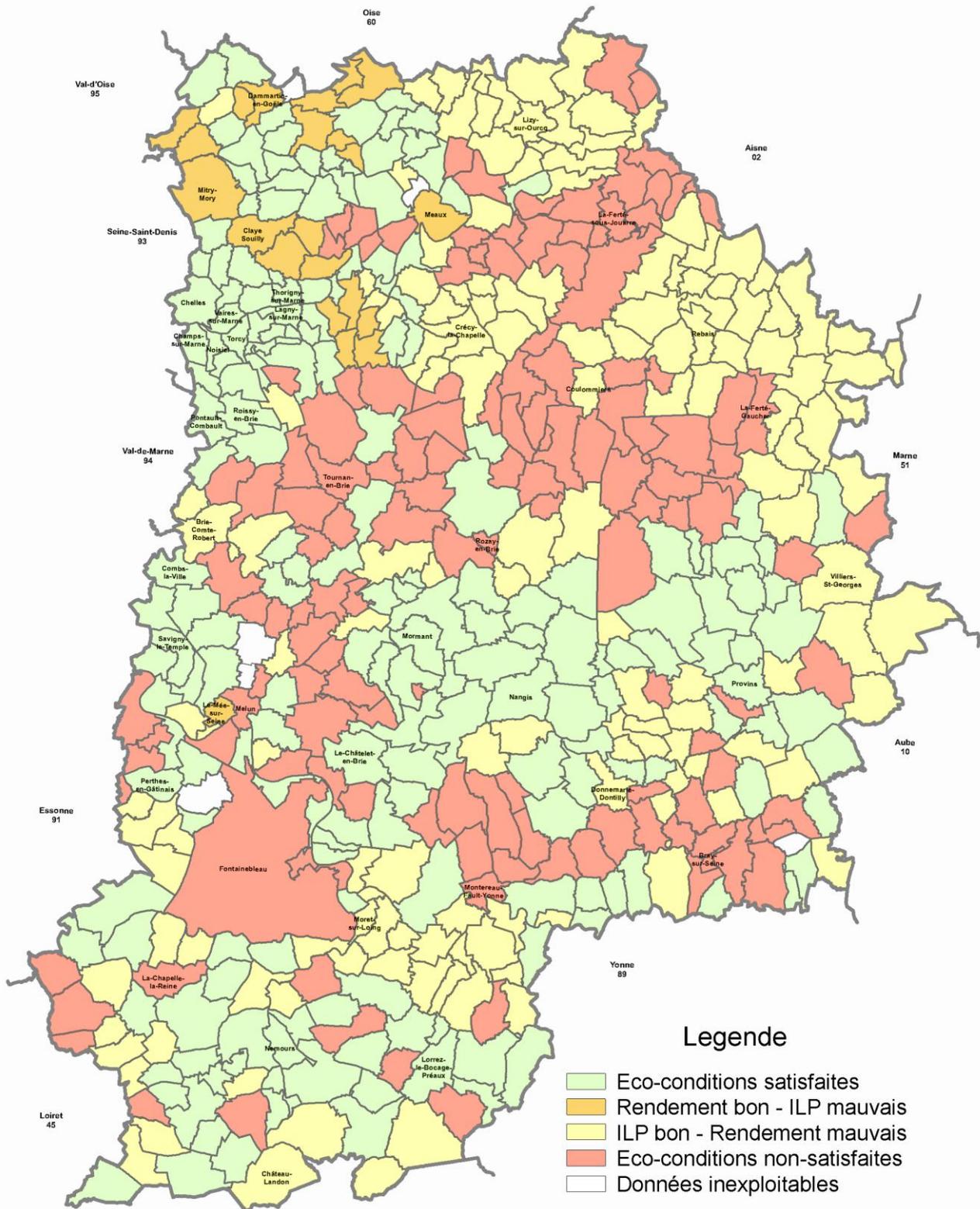
assainissement, aucun partenaire financier n'accompagne les collectivités dans ces opérations coûteuses (hors château d'eau).

De plus, la grande disponibilité de l'eau en Seine-et-Marne, avant l'épisode de sécheresse qui sévit depuis 2001, et l'absence de nuisances liées aux pertes d'eau quand elles s'infiltrent directement dans les sols, ne motivent généralement pas les collectivités à s'équiper de compteurs de surveillance pour leurs réseaux d'eau potable.

On peut cependant souligner que depuis 2009, 9 collectivités ont investi dans des compteurs de sectorisation, afin d'optimiser la gestion de leur réseau AEP.

État des réseaux AEP vis-à-vis des deux éco-conditions

Seine-et-Marne - 2009



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -
 Service Gestion de l'Eau



IV. Modes de gestion et performances des réseaux d'eau potable

En Seine-et-Marne, la gestion en régie concerne 26 % des communes en matière d'alimentation en eau potable soit 12 % de la population départementale (cf partie 2.2.3). Les autres communes ont délégué leur gestion à l'une des 4 entreprises suivantes : Veolia Eau, la S.A.U.R., la Lyonnaise des Eaux et la Nantaise des Eaux.

On notera que sur les 136 communes en régie, seule la commune de Meaux présente une population supérieure à 5000 habitants, la majorité comptant une population inférieure à 500 habitants. Le diagramme suivant illustre la répartition des modes de gestion en fonction de la taille des communes.

	Communes en régie		Communes en DSP*	
	Nb	%	Nb	%
Nb de communes	136	26,5%	378	73,5%
Nb d'habitants	153 064	11,8%	1 139 601	88,2%
Linéaire de réseaux	1 767	18,6%	7 738	81,4%

Rendement moyen	73,7%		80,3%	
Rendement satisfaisants	39	28,7%	179	47,4%
ILP satisfaisant	83	61,0%	267	70,6%
Eco-conditions respectées	38	27,9%	158	41,8%

* Délégation de Service Public

On notera que quel que soit l'indicateur considéré, les performances de réseau sont globalement plus élevées dans le cas des communes en délégation de service public. Ainsi on observe environ 19% de rendements satisfaisants et 9% d'ILP satisfaisants en plus pour les communes en DSP. Cette situation est toutefois conforme à ce qui est observé en métropole (Source : étude Boston Consulting Group 2006). De la même manière, le nombre de communes satisfaisant aux deux éco-conditions est supérieur de 14% dans le cas des DSP. Ce constat s'explique en partie par le fait que les contrats d'affermage intègrent souvent une clause de renouvellement des équipements du réseau, voir une clause de performance (rendement minimum de 80% par exemple).

V. Estimation des pertes et économies réalisables sur le département

Sur la base des volumes mis en distribution et consommés pour chaque commune du département, il apparaît que 19.7 millions de m³ se sont perdus au niveau des réseaux en 2009. Le prix moyen de l'eau potable (hors prix de l'assainissement) s'élevant cette année à 1.71€/m³ en moyenne (cf. Analyse du prix de l'eau en Seine-et-Marne en 2010 sur la base des données 2009), on peut chiffrer le coût total des pertes à plus de 33.7 millions d'euros.

L'idée de traiter l'intégralité des pertes étant totalement irréaliste, on peut toutefois simuler les économies réalisables sur la base de la généralisation des rendements supérieurs ou égaux à 80%. Ainsi si les 290 communes au rendement insatisfaisant, l'élevaient à 80%, les pertes

totales auraient été plus faibles d'environ 24% (15.0 au lieu de 19.7 millions de m³) soit une économie de 7.9 millions d'euros à l'échelle du département.

Ce constat montre bien l'enjeu des prochaines années, dans un contexte seine-et-marnais de tension quantitative au niveau des nappes, qui consistera à réduire le volume des pertes récupérables atteignant environ 4.6 millions de m³ par an, si chaque collectivité disposait à minima d'un rendement de réseaux de 80%.

Annexes

I. Résultats de l'analyse par commune

Le tableau ci-près présente les résultats de l'analyse menée en 2009 sur l'ensemble des communes de Seine-et-Marne.

Il distingue :

- Le nom des communes par ordre alphabétique.
- Le nom du gestionnaire du réseau d'eau potable.

Et qualifie :

- Le rendement primaire de réseau selon quatre classes : « très mauvais », « mauvais », « moyen » et « bon ».
- L'ILP selon deux classes : « bon » ou « mauvais ».
- La qualification globale du réseau, en fonction de la satisfaction ou non à au moins un des deux critères d'éco-conditionnalité établis par le Conseil général.

Ces résultats ont été obtenus sur la base des informations fournies par l'ensemble des gestionnaires de l'eau potable. Les communes regroupées par absence de données individualisées présentent, de fait, des résultats identiques.

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
ACHERES-LA-FORET	Régie communale	Moyen	Bon	Bon
AMILLIS	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
AMPONVILLE	SAUR	Bon	Bon	Bon
ANDREZEL	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
ANNET-SUR-MARNE	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
ARBONNE-LA-FORET	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
ARGENTIERES	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
ARMENTIERES-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
ARVILLE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
AUBEPIERRE-OZOUER-LE-REPOS	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
AUFFERVILLE	SAUR	Bon	Bon	Bon
AUGERS-EN-BRIE	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
AULNOY	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
AVON	Veolia Eau	Moyen	Mauvais	Mauvais
BABY	Régie communale	Bon	Bon	Bon
BAGNEAUX-SUR-LOING	SAUR	Bon	Bon	Bon
BAILLY-ROMAINVILLIERS	SAUR	Bon	Mauvais	Bon
BALLOY	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
BANNOST-VILLEGAGNON	Régie communale	Bon	Bon	Bon
BARBEY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
BARBIZON	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
BARCY	SAUR	Bon	Bon	Bon
BASSEVELLE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
BAZOUCHES-LES-BRAY	Régie communale	Moyen	Bon	Bon
BEAUCHERY-ST-MARTIN	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
BEAUMONT-DU-GATINAIS	Régie communale	Bon	Bon	Bon
BEAUTHEIL	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
BEAUVOIR	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
BELLOT	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
BERNAY-VILBERT	Nantaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
BETON-BAZOUCHES	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
BEZALLES	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
BLANDY-LES-TOURS	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
BLENNES	SAUR	Bon	Bon	Bon
BOISDON	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
BOIS-LE-ROI	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
BOISSETTES	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
BOISSISE-LA-BERTRAND	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
BOISSISE-LE-ROI	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
BOISSY-AUX-CAILLES	Régie communale	Moyen	Bon	Bon
BOISSY-LE-CHATEL	Régie intercommunale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
BOITRON	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
BOMBON	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
BOUGLIGNY	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
BOULANCOURT	Veolia Eau	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
BOULEURS	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
BOURRON-MARLOTTE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
BOUTIGNY	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
BRANSLES	SAUR	Mauvais	Bon	Bon

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
BRAY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
BREAU	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
BRIE-COMTE-ROBERT	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
LA-BROSSE-MONTCEAUX	SAUR	Bon	Bon	Bon
BROU-SUR-CHANTEREINE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
BURCY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
BUSSIERES	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
BUSSY-ST-GEORGES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
BUSSY-ST-MARTIN	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
BUTHIERS	Veolia Eau	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
CANNES-ECLUSE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
CARNETIN	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LA-CELLE-SUR-MORIN	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CELY-EN-BIERE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
CERNEUX	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
CESSON	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
CESSOY-EN-MONTOIS	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
CHAILLY-EN-BIERE	Veolia Eau	Données 2009 inexploitable		
CHAILLY-EN-BRIE	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHARENTREUX	SAUR	Bon	Bon	Bon
CHALAUTRE-LA-GRANDE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
CHALAUTRE-LA-PETITE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
CHALIFERT	SAUR	Bon	Bon	Bon
CHALMAISON	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
CHAMBRY	SAUR	Bon	Bon	Bon
CHAMIGNY	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
CHAMPCENEST	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
CHAMPDEUIL	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHAMPEAUX	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CHAMPS-SUR-MARNE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CHANGIS-SUR-MARNE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHANTELOUP-EN-BRIE	SAUR	Bon	Bon	Bon
LA-CHAPELLE-GAUTHIER	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LA-CHAPELLE-IGER	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Bon	Bon
LA-CHAPELLE-LA-REINE	SAUR	Moyen	Mauvais	Mauvais
LA-CHAPELLE-RABLAIS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
LA-CHAPELLE-ST-SULPICE	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LES-CHAPELLES-BOURBON	Régie intercommunale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
LA-CHAPELLE-MOUTILS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
CHARMENTRAY	Régie intercommunale	Moyen	Mauvais	Mauvais
CHARNY	SAUR	Bon	Bon	Bon
CHARTRETTES	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHARTRONGES	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHATEAUBLEAU	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CHATEAU-LANDON	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Bon	Bon
LE-CHATELET-EN-BRIE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CHATENAY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHATENOY	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
CHATILLON-LA-BORDE	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
CHATRES	Régie communale	Bon	Bon	Bon
CHAUFFRY	Régie intercommunale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
CHAUMES-EN-BRIE	Nantaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
CHELLES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CHENOISE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
CHENOU	SAUR	Bon	Bon	Bon
CHESSY	SAUR	Bon	Mauvais	Bon
CHEVRAINVILLIERS	Régie communale	Bon	Bon	Bon
CHEVRU	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CHEVRY-COSSIGNY	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
CHEVRY-EN-SEREINE	SAUR	Bon	Bon	Bon
CHOISY-EN-BRIE	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CITRY	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CLAYE-SOUILLY	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
CLOS-FONTAINE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
COCHEREL	SAUR	Moyen	Bon	Bon
COLLEGIEN	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
COMBS-LA-VILLE	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
COMPANS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CONCHES-SUR-GONDOIRE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CONDE-STE-LIBIAIRE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CONGIS-SUR-THEROUANNE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
COUBERT	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
COULOMBS-EN-VALOIS	SAUR	Moyen	Mauvais	Mauvais
COULOMMES	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
COULOMMIERS	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
COUPVRAY	SAUR	Bon	Mauvais	Bon
COURCELLES-EN-BASSEE	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
COURCHAMP	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
COURPALAY	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
COURQUETAINE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
COURTACON	Régie communale	Bon	Bon	Bon
COURTOMER	Veolia Eau	Mauvais	Bon	Bon
COURTRY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
COUTENCON	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
COUTEVROULT	SAUR	Bon	Bon	Bon
CRECY-LA-CHAPELLE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
CREGY-LES-MEAUX	Nantaise des Eaux	Données 2009 inexploitable		
CREVECOEUR-EN-BRIE	Régie intercommunale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
CRISENOY	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
CROISSY-BEAUBOURG	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LA-CROIX-EN-BRIE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
CROUY-SUR-OURCQ	SAUR	Moyen	Bon	Bon
CUCHARMOY	Régie communale	Bon	Bon	Bon
CUISY	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
DAGNY	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
DAMMARIE-LES-LYS	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
DAMMARTIN-EN-GOELE	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
DAMPMART	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
DARVAULT	SAUR	Bon	Bon	Bon
DHUISY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
DIANT	SAUR	Mauvais	Bon	Bon
DONNEMARIE-DONTILLY	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
DORMELLES	SAUR	Moyen	Bon	Bon
DOUE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
DOUY-LA-RAMEE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
ECHOUBOULAINS	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LES-ECRENNES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ECUELLES	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
EGLIGNY	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
EGREVILLE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
EMERAINVILLE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
EPISY	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
ESBLY	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
ESMANS	SAUR	Moyen	Bon	Bon
ETREPILLY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
EVERLY	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Bon	Bon
EVRY-GREGY-SUR-YERRES	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FAREMOUTIERS	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FAVIERES	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
FAY-LES-NEMOURS	SAUR	Moyen	Bon	Bon
FERICY	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FEROLLES-ATTILLY	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
FERRIERES-EN-BRIE	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LA-FERTE-GAUCHER	Veolia Eau	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
LA-FERTE-SOUS-JOUARRE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FLAGY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
FLEURY-EN-BIERE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
FONTAINEBLEAU	Veolia Eau	Moyen	Mauvais	Mauvais
FONTAINE-FOURCHES	Régie communale	Mauvais	Bon	Bon
FONTAINE-LE-PORT	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FONTAINS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
FONTENAILLES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
FONTENAY-TRESIGNY	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
FORFRY	SAUR	Bon	Bon	Bon
FORGES	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
FOUJU	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FRESNES-SUR-MARNE	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
FRETOY-LE-MOUTIER	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
FROMONT	SAUR	Moyen	Bon	Bon
FUBLAINES	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
GARENTREVILLE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
GASTINS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LA-GENEVRAIE	Veolia Eau	Moyen	Mauvais	Mauvais
GERMIGNY-L'EVEQUE	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	SAUR	Moyen	Mauvais	Mauvais
GESVRES-LE-CHAPITRE	SAUR	Bon	Bon	Bon
GIREMOUTIERS	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
GIRONVILLE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
GOUAIX	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
GOVERNES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LA-GRANDE-PAROISSE	SAUR	Bon	Bon	Bon
GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
GRAVON	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
GRESSY	SAUR	Bon	Bon	Bon
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
GREZ-SUR-LOING	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
GRISY-SUISNES	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
GRISY-SUR-SEINE	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
GUERARD	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
GUERCHEVILLE	Régie communale	Mauvais	Bon	Bon
GUERMANTES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
GUIGNES	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
GURCY-LE-CHATEL	Régie communale	Bon	Bon	Bon
HAUTEFEUILLE	Nantaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
LA-HAUTE-MAISON	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
HERICY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
HERME	Régie communale	Mauvais	Bon	Bon
HONDEVILLIERS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
LA-HOUSSAYE-EN-BRIE	Régie intercommunale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
ICHY	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ISLES-LES-MELDEUSES	SAUR	Moyen	Bon	Bon
ISLES-LES-VILLENY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
IVERNY	SAUR	Bon	Bon	Bon
JABLINES	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
JAIGNES	SAUR	Moyen	Bon	Bon
JAULNES	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
JOSSIGNY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
JOUARRE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
JOUY-LE-CHATEL	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
JOUY-SUR-MORIN	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
JUILLY	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
JUTIGNY	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
LAGNY-SUR-MARNE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LARCHANT	SAUR	Bon	Bon	Bon
LAVAL-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
LECHELLE	Veolia Eau	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
LESCHEROLLES	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
LESCHESES	SAUR	Bon	Bon	Bon
LESIGNY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LEUDON-EN-BRIE	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LIEUSAIN	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
LIMOGES-FOURCHES	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LISSY	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LIVERDY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
LIVRY-SUR-SEINE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
LIZINES	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
LIZY-SUR-OURCQ	SAUR	Moyen	Bon	Bon

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
LOGNES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LONGPERRIER	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
LONGUEVILLE	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
LORREZ-LE-BOCAGE-PREAUX	SAUR	Bon	Bon	Bon
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
LUISETAINES	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LUZANCY	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MACHAULT	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LA-MADELEINE-SUR-LOING	SAUR	Bon	Bon	Bon
MAGNY-LE-HONGRE	SAUR	Bon	Mauvais	Bon
MAINCY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
MAISONCELLES-EN-BRIE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
MAISONCELLES-EN-GATINAIS	Régie communale	Bon	Bon	Bon
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
MARCHEMORET	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
MARCILLY	SAUR	Bon	Bon	Bon
LES-MARETS	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
MAREUIL-LES-MEAUX	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
MARLES-EN-BRIE	Régie intercommunale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
MAROLLES-EN-BRIE	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MAROLLES-SUR-SEINE	SAUR	Bon	Bon	Bon
MARY-SUR-MARNE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
MAUPERTHUIS	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MAUREGARD	Lyonnaise des Eaux	Bon	Mauvais	Bon
MAY-EN-MULTIEN	SAUR	Moyen	Bon	Bon
MEAUX	Régie communale	Bon	Mauvais	Bon
LE-MEE-SUR-SEINE	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
MEIGNEUX	Régie communale	Bon	Bon	Bon
MEILLERAY	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
MELUN	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MELZ-SUR-SEINE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
MERY-SUR-MARNE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LE-MESNIL-AMELOT	Lyonnaise des Eaux	Bon	Mauvais	Bon
MESSY	SAUR	Bon	Bon	Bon
MISY-SUR-YONNE	SAUR	Bon	Bon	Bon
MITRY-MORY	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
MOISENAY	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MOISSY-CRAMAYEL	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
MONDREVILLE	SAUR	Bon	Bon	Bon
MONS-EN-MONTOIS	Régie communale	Bon	Bon	Bon
MONTARLOT	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
MONTCEAUX-LES-MEAUX	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MONTCEAUX-LES-PROVINS	Lyonnaise des Eaux	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
MONTCOURT-FROMONVILLE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
MONTDAUPHIN	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
MONTENILS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
MONTEREAU-FAULT-YONNE	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MONTEREAU-SUR-LE-JARD	Veolia Eau	Données 2009 inexploitable		
MONTEVRAIN	SAUR	Bon	Bon	Bon

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
MONTGE-EN-GOELE	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
MONTHYON	SAUR	Bon	Bon	Bon
MONTIGNY-LE-GUESDIER	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
MONTIGNY-LENCOUP	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
MONTIGNY-SUR-LOING	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
MONTMACHOUX	SAUR	Moyen	Bon	Bon
MONTOLIVET	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
MONTRY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
MORET-SUR-LOING	Veolia Eau	Mauvais	Bon	Bon
MORMANT	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
MORTCERF	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
MORTERY	Régie communale	Bon	Bon	Bon
MOUROUX	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MOUSSEAU-LES-BRAY	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
MOUSSY-LE-NEUF	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
MOUSSY-LE-VIEUX	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Bon	Bon
MOUY-SUR-SEINE	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
NANDY	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
NANGIS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
NANTEAU-SUR-ESSONNE	Veolia Eau	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
NANTEAU-SUR-LUNAIN	Régie communale	Bon	Bon	Bon
NANTEUIL-LES-MEAUX	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
NANTEUIL-SUR-MARNE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
NANTOUILLET	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
NEMOURS	SAUR	Bon	Bon	Bon
CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
NEUFMOUTIERS-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
NOISIEL	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
NOISY-RUDIGNON	SAUR	Moyen	Bon	Bon
NOISY-SUR-ECOLE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
NONVILLE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
NOYEN-SUR-SEINE	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
OBSONVILLE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
OCQUERRE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
OISSERY	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
ORLY-SUR-MORIN	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
LES-ORMES-SUR-VOULZIE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
ORMESSON	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
OTHIS	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
OZOIR-LA-FERRIERE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
OZOUER-LE-VOULGIS	Régie communale	Bon	Bon	Bon
PALEY	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
PAMFOU	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
PAROY	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
PASSY-SUR-SEINE	Régie communale	Données 2009 inexploitable		
PECY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
PENCHARD	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
PERTHES-EN-GATINAIS	Régie communale	Bon	Bon	Bon
PEZARCHES	Lyonnaise des Eaux	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
PIERRE-LEVEE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
LE-PIN	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LE-PLESSIS-AUX-BOIS	SAUR	Bon	Bon	Bon
LE-PLESSIS-FEU-AUSSOUX	Lyonnaise des Eaux	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
LE-PLESSIS-L'EVEQUE	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
LE-PLESSIS-PLACY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
POIGNY	Régie communale	Moyen	Mauvais	Mauvais
POINCY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
POLIGNY	SAUR	Bon	Bon	Bon
POMMEUSE	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
POMPONNE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
PONTAULT-COMBAULT	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
PONTCARRE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
PRECY-SUR-MARNE	Régie intercommunale	Moyen	Mauvais	Mauvais
PRESLES-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
PRINGY	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
PROVINS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
PUISIEUX	SAUR	Moyen	Bon	Bon
QUIERS	Nantaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
QUINCY-VOISINS	SAUR	Moyen	Bon	Bon
RAMPILLON	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
REAU	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
REBAIS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
RECLOSES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
REMAUVILLE	SAUR	Bon	Bon	Bon
REUIL-EN-BRIE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
LA-ROCHETTE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ROISSY-EN-BRIE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ROUILLY	Régie communale	Bon	Bon	Bon
ROUVRES	Lyonnaise des Eaux	Données 2009 inexploitable		
ROZAY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
RUBELLES	Veolia Eau	Moyen	Mauvais	Mauvais
RUMONT	SAUR	Moyen	Bon	Bon
RUPEREUX	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
SAACY-SUR-MARNE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
SABLONNIERES	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-ANGE-LE-VIEIL	SAUR	Bon	Bon	Bon
ST-AUGUSTIN	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
STE-AULDE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ST-BARTHELEMY	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-BRICE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
STE-COLOMBE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
ST-CYR-SUR-MORIN	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-DENIS-LES-REBAIS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-FARGEAU-PONTHIERRY	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
ST-FIACRE	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ST-GERMAIN-LAVAL	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
ST-GERMAIN-LAXIS	Veolia Eau	Mauvais	Bon	Bon
ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-GERMAIN-SUR-ECOLE	Nantaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ST-GERMAIN-SUR-MORIN	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
ST-HILLIERS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ST-JEAN-LES-DEUX-JUMEAUX	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ST-JUST-EN-BRIE	Régie communale	Mauvais	Bon	Bon
ST-LEGER	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-LOUP-DE-NAUD	Régie communale	Mauvais	Bon	Bon
ST-MAMMES	Veolia Eau	Mauvais	Bon	Bon
ST-MARD	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ST-MARS-VIEUX-MAISONS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-MARTIN-DU-BOSCHET	Lyonnaise des Eaux	Très mauvais	Bon	Bon
ST-MARTIN-EN-BIERE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
ST-MERY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ST-MESMES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ST-OUEN-EN-BRIE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
ST-OUEN-SUR-MORIN	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-PATHUS	Veolia Eau	Bon	Mauvais	Bon
ST-PIERRE-LES-NEMOURS	SAUR	Bon	Bon	Bon
ST-REMY-DE-LA-VANNE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
SAINTS	Régie intercommunale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ST-SAUVEUR-LES-BRAY	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ST-SAUVEUR-SUR-ECOLE	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
ST-SIMEON	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
ST-SOUPPLETS	SAUR	Bon	Bon	Bon
ST-THIBAULT-DES-VIGNES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
SALINS	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
SAMMERON	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
SAMOIS-SUR-SEINE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
SAMOREAU	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
SANCY-LES-MEAUX	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
SANCY-LES-PROVINS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
SAVINS	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
SEINE-PORT	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
SEPT-SORTS	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
SERRIS	SAUR	Bon	Mauvais	Bon
SERVON	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
SIGNY-SIGNETS	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
SIGY	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
SIVRY-COURTRY	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
SOIGNOLLES-EN-BRIE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
SOISY-BOUY	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
SOLERS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
SOUPPES-SUR-LOING	SAUR	Moyen	Bon	Bon
SOURDUN	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
TANCROU	SAUR	Moyen	Bon	Bon
THENISY	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
THIEUX	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
THOMERY	Veolia Eau	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
THORIGNY-SUR-MARNE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
THOURY-FEROTTES	SAUR	Moyen	Bon	Bon
TIGEAUX	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
LA-TOMBE	SAUR	Bon	Bon	Bon
TORCY	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
TOUQUIN	Lyonnaise des Eaux	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
TOURNAN-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
TOUSSON	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
LA-TRETOIRE	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
TREUZY-LEVELAY	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
TRILBARDOU	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
TRILPORT	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
TROCY-EN-MULTIEN	SAUR	Moyen	Bon	Bon
URY	SAUR	Moyen	Bon	Bon
USSY-SUR-MARNE	SAUR	Mauvais	Mauvais	Mauvais
VAIRES-SUR-MARNE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VALENCE-EN-BRIE	Veolia Eau	Moyen	Mauvais	Mauvais
VANVILLE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VARENNES-SUR-SEINE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
VARREDES	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
VAUCOURTOIS	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
LE-VAUDOUE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VAUDOY-EN-BRIE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
VAUX-LE-PENIL	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VAUX-SUR-LUNAIN	SAUR	Bon	Bon	Bon
VENDREST	SAUR	Moyen	Bon	Bon
VEUX-LES-SABLONS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VERDELOT	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
VERNEUIL-L'ETANG	Nantaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
VERT-ST-DENIS	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
VIEUX-CHAMPAGNE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VIGNELY	Veolia Eau	Mauvais	Mauvais	Mauvais
VILLEBEON	Régie communale	Très mauvais	Mauvais	Mauvais
VILLECERF	SAUR	Moyen	Bon	Bon
VILLEMARECHAL	Régie communale	Bon	Bon	Bon
VILLEMAREUIL	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
VILLEMER	Régie communale	Bon	Bon	Bon
VILLENAUXE-LA-PETITE	Régie communale	Moyen	Mauvais	Mauvais
VILLENEUVE-LE-COMTE	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
VILLENEUVE-LES-BORDES	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VILLENEUVE-ST-DENIS	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Mauvais	Mauvais
VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	Régie intercommunale	Moyen	Bon	Bon
VILLENOY	Régie communale	Moyen	Mauvais	Mauvais
VILLEPARISIS	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VILLEROY	SAUR	Bon	Bon	Bon
VILLE-ST-JACQUES	SAUR	Moyen	Bon	Bon
VILLEVAUDE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VILLIERS-EN-BIERE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
VILLIERS-ST-GEORGES	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon

NOM	Gestionnaire AEP	Rendement primaire	ILP	Performance réseau
VILLIERS-SOUS-GREZ	SAUR	Bon	Bon	Bon
VILLIERS-SUR-MORIN	SAUR	Bon	Bon	Bon
VILLIERS-SUR-SEINE	Régie communale	Bon	Bon	Bon
VILLUIS	Régie communale	Bon	Bon	Bon
VIMPELLES	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais
VINANTES	Lyonnaise des Eaux	Bon	Bon	Bon
VINCY-MANOEUVRE	SAUR	Moyen	Bon	Bon
VOINSLES	Lyonnaise des Eaux	Moyen	Bon	Bon
VOISENON	Veolia Eau	Données 2009 inexploitable		
VOULANGIS	Veolia Eau	Moyen	Bon	Bon
VOULTON	Régie intercommunale	Bon	Bon	Bon
VOULX	Régie communale	Mauvais	Mauvais	Mauvais
VULAINES-LES-PROVINS	Régie communale	Moyen	Bon	Bon
VULAINES-SUR-SEINE	Veolia Eau	Bon	Bon	Bon
YEBLES	Lyonnaise des Eaux	Mauvais	Mauvais	Mauvais

III. Localisation des communes « urbaines » et « rurales »

